63me ANNÉE—NUMÉRO 33 MONTREAL, SAMEDI 18 OCTOBRE 1890 NUMÉRO DEUX CENTS

ABONNEMENTS:

PAR ANNÉE

Edition Quotidienne à Montréal, livrée à domicile $6.00
Edition Quotidienne à la Campagne . . . 5.00
Edition Hebdomadaire 1.00

BUREAUX DE REDACTION ET D'ADMINISTRATION

1610, rue Notre-Dame, Montréal

Coin de la rue St-Gabriel.

Conseil Législatif 1883

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

ANNONCES:

PAR LIGNE

Première insertion $0.10
Autres insertions, si insérées tous les jours . 0.05
Autres insertions, 3 fois par semaine . . . 0.07
" 2 " 0.07
" 1 " 0.08
Avis de naissances, mariages ou décès . . 0.50

Toutes Notices et Avis spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées et publiques, Concerts, etc., seront chargés à 20 cts la ligne.

LA MINERVE, est le journal qui offre le plus d'avantages aux annonceurs, parce qu'il compte parmi tous ses abonnés tous nos hommes d'affaires, capitalistes, commerçants, etc., ainsi que les familles les plus à l'aise de la Province.

A TRAVERS LA VILLE

—On parle de l'arrestation d'un vieux notaire de cette ville, sur une accusation de parjure.

—Le comte Dillon qui a joué un rôle important dans la cause du général Boulanger est actuellement en visite au Canada il est parti hier pour le Nord-Ouest.

—Une dame Rielley, demeurant au No. 142 rue Young, a été trouvée morte dans son lit. Une dame Sigouin, 71 rue Marlborough, a été également trouvée morte.

— Un nommé Léon Quévillon, sorti de prison depuis quelques jours, a été arrêté de nouveau hier, pour ivresse. Cette fois il a été condamné à trois mois d'emprisonnement.

—Les changements subits de température sont la source d'une foule de maladie, rhumes de tête et de poitrine. Le meilleur remède pour ces maladies est le Baume Nasaj. En vente partout. 30-m-j-s-h

—Frank Christie, chauffeur à bord du "George Claxton a été arrêté par le policier McMahon sur l'accusation d'avoir déserté son navire. Traduit devant le magistrat il a été acquitté vu que son capitaine ne s'est point présenté pour formuler sa plainte devant le tribunal.

—M. F. Gobeil, propriétaire d'un immense verger sur l'avenue Mont-Royal, constatait avec regret que depuis longtemps de jeunes maraudeurs s'introduisaient durant la nuit et y commettaient de nombreuses déprédations. La nuit dernière il se mit en embuscade et réussit à surprendre en flagrant délit un jeune homme, âgé de quinze ans, nommé Adolphe Poirier. Traduit devant les tribunaux l'accusé a plaidé coupable et comme il manifestait beaucoup de repentir le requérant a retiré sa plainte.

—La mauvaise haleine, la lenteur, le mal de tête et l'incons tance de mouvements sont les suites du catarrhe. Il suffit de quelques doses du baume nasal, pour s'en guérir promptement. En vente partout. 30—m. j, s. h.

La catastrophe de Saint-Jean-Baptiste

La cause de l'épouse de Chartrand, la victime de l'explosion de Saint-Jean-Baptiste en octobre 1889, contre la cité, était inscrite pour audition à l'enquête et mérite hier mais on ne croit pas qu'elle soit entendue à ce terme-ci.

La veuve poursuit pour $5,000 de dommages.

Liberté de la femme

Une question des plus intéressantes a été soumise hier à l'honorable juge Mathieu par MM. Gouin et Bonin, avocats.

Dans une cause de Roy vs Mme David, le demandeur a obtenu jugement condamnant la défenderesse à $150 de dommages. A défaut de paiement, M. Roy demande l'emprisonnement de la défenderesse.

Après discussion entre avocats, la cour a pris la question en délibéré.

Les annales du Canada ne mentionnent pas un cas où unefemme aurait été emprisonnée pour dommages.

Le gaz

A la dernière séance du comité d'éclairage, les membres présents ont donné leur opinion sur la qualité du gaz qui nous éclaire.

L'échevin Stephens dit d'abord qu'il est mauvais. L'échevin Rainville est de la même opinion et dit qu'il est obligé d'allumer deux jets pour lire ses journaux. L'échevin Villeneuve concour dans le même sens.

M. Stephens propose alors de nommer un inspecteur pour surveiller l'affaire.

—L'Emulsion Sulphuric, grand purificateur du sang, en vente chez tous les droguistes. 182—m

—L'hôtel Arlington, de Toronto, le plus beau et le plus confortable est maintenant ouvert au public voyageur. 162—j

Faites réparer vos fourrures, c'est le meilleur temps

Nous donnons une grande attention à toutes les fourrures que l'on nous apporte pour réparer, teindre, changer les formes, redoubler, etc. Nous vous garantissons satisfaction en venant chez Chas Desjardins et Cie., 1537 et 1539 sue Sainte-Catherine, Montréal. 32—2

Opossum

Magnifique fourrure servant à la fabrication de beaux capots ressemblant au castor. Bas prix, grand choix, chez Chas Desjardins et Cie., 1537 et 1539 rue Sainte-Catherine, Montréal. 32—2

NOUVEAUTES

Ceux qui aiment à acheter un nouveau chapeau ou un morceau de pelleteries à bon marché feront bien de s'adresser au No 1584 rue Notre-Dame, chez I. Boileau.

ATTAQUE SOUDAINE

Messieurs, pendant que j'étais à l'ouvrage j'ai eu une attaque soudaine de choléra morbus. Le médecin fut appelé en toute hâte, mais il ne paraissait pas en état de me guérir.

Une évacuation de 40 minutes me mit aux portes de la mort lorsque je fis venir une bouteille d'Extrait de Fraises des Champs qui me sauva la vie.

MADAME J. N. VAN NETTER,
Mount Brydges. Ont.

H. A. MILLER,

Peintre de maisons, d'enseignes et de rideaux, tapissier et décorateur, doreur, vitrier, imitateur, blanchisseur, etc, 1906, rue Sainte Catherine. Je garantis de donner satisfaction aux plus exigeants : tout ouvrage fait sous le plus court délai. N'oubliez pas que je suis Canadien-français, et je sollicite votre patronage. 253—1

—LE PIN ROUGE du SUD du Dr HARVEY, pour la toux et le rhume, est la meilleure médecine en usage.

ACCIDENT FATAL

Enquête et verdict

Vers 11½ heures, hier, un charretier à l'emploi de MM. Thériault et frère, nommé Amable Lévesque, domicilié sur la rue Lafontaine, était occupé à charroyer du sable avec un tombereau.

Comme la voiture passait au pied de la Place Jacques-Cartier, Lévesque est tombé du haut de sa voiture qui était chargée et l'une de roues lui passa sur le corps l'écrasant à mort.

Des personnes qui se trouvaient aux environs, s'empressèrent autour du malheureux pendant que d'autres mandaient en toute hâte les deux ambulances. Celle de l'hôpital Notre-Dame étant arrivée la première, Lévesque fut transporté à cette institution.

A l'arrivée de l'ambulance l'infortuné Lévesque respirait encore, mais il a rendu le dernier soupir avant son arrivée à l'hôpital, où un prêtre s'était rendu pour l'administrer. Lévesque est un jeune homme de 22 à 23 ans ; il était marié, mais n'a pas d'enfant.

Le coroner Jones a été averti et a tenu une enquête hier après-midi. Après avoir entendu quelques témoins les jurés ont rendu un verdict de "mort accidentelle."

Action en dommages

M. Edy, a intenté hier une action de $25,000 contre le *Witness*. Il accuse ce journal de l'avoir impliqué dans l'affaire de viol de Alice Ansell, à Québec.

Action renvoyée

On se rappelle l'action intentée par M. Fuller contre la cité, tendant à faire annuler le contrat accordé à la "Royal Electric" pour huit cents lampes.

Cette cause a été jugée hier en cour Supérieure, l'action a été renvoyée.

Extension du Jardin Viger

Le projet d'extension du Jardin Viger, a mis les marchands d'animaux dans l'inquétude; 32 de ces messieurs ont envoyé une requête au Conseil-de-Ville, demandant que le marché Viger qu'il serait nécessaire de faire disparaître pour cette extension ne soit pas dérangé.

Le surintendant du canal

En attendant la nomination du successeur de M. Conway, les éclusiers et le "wharfinger" seront sous la direction de M.E.U. Parent, ingénieur en chef des canaux. C'est à lui qu'ils devront rendre compte de l'exécution de leurs devoirs.

Détournement!!!

On ne parle dans le monde des affaires que de la disparition de A. M. MacRae, secrétaire-trésorier et l'homme de confiance de la société financière "The Security Loan and Savings Company," qui n'a pas donné signe de vie depuis mardi.

Un examen de ses livres a découvert des détournements au montant de $23,619.19.

Fort heureusement, le crédit de cette institution n'est pas compromis par cette perte, qui ne changera en rien le cours régulier de ses affaires.

Laitiers poursuivis

Les messieurs suivants sont poursuivis pour avoir vendu du lait impropre à la nourriture, parce qu'il est trop maigre :

Isaïe Wilhelmy, rue Beaudry ; Henri Benoit, Côte Visitation ; Jos. Pesant, Côte Saint-Michel et Alfred Pelletier, rue Mignonne.

M. Benoit est celui qui vendait 5 sortes de lait, comme nous l'avons dit, il y a quelque temps.

Ruine morale et....!

James Moore et sa femme ont comparu hier devant le Recorder pour ivresse. M. Desrosiers qui défendait les accusés fit remettre le procès à lundi et demanda que ses clients fussent mis en liberté sur leur caution personnel.

Le Recorder refusa net et M. Desrosiers se mit en quête des cautions mais il ne réussit pas à en trouver. Moore est bien connu à Montréal ; il occupait autrefois une place importante dans le commerce. Sa femme garde encore une certaine distinction mais lui paraît descendu bien bas.

Union catholique

La réouverture des séances hebdomadaires de l'Union Catholique, aura lieu le dimanche, 19 courant, dans le soubassement de l'église du Gésu, à deux heures p. m.

Le Révd. P. J. Ruhlmann, S. J., fera, là et alors, une conférence sur "le complot maçonnique contre la papauté pendant la première partie de ce siècle. Quelques documents curieux émanés de la haute-vérité."

Tous les membres sont priés d'être présents ; les jeunes gens sont spécialement invités à assister, qu'ils soient membres ou non.

Par ordre,

32—2 LE SECRÉTAIRE.

UN VILAIN CHEVALIER

M. Reuben Knight de Moris, dit qu'il a eu des plaies sur tout le corps et qu'il a été guéri par moins d'une bouteille de B. B. B. Il recommande donc ce remède comme une grand purificateur du sang.

SOYEZ SAGE A TEMPS

C'est se montrer sage que d'avoir toujours chez soi l'Extrait de Fraises des Champs du Dr Fowler. C'est un remède sans pareil pour le choléra, le choléra morbus, la diarrhée, la dyssenterie, les coliques, les crampes et toutes les maladies et dérangements des boyaux produits par les chaleurs.

PILULES DE CARTER

Faites usages des petites pilules de Carter dans tous les cas de maladies nerveuses d'insomnie, de faiblesse d'estomac, d'indigestion, dyspepsie, etc., et vous éprouverez un soulagement immédiat. Le seul remède contre les affections nerveuse qui soit offert en vente à si bon marché. Prix, 25c la bouteille.

LES PALPITATIONS DE CŒUR

Les affections nerveuses, la transpiration aux pieds et aux mains, les douleurs dans le dos et autres maladies du système nerveux sont guéries par l'usage des pilules ferrugineuses du Carter préparée spécialement pour purifier le sang et le teint et donner du ton aux nerfs.

TROP SEVERE!

Exhumation d'un cadavre

Nous avons parlé il y a quelque temps d'une certaine difficulté survenue à Saint-Théodore d'Acton. Un jeune garçon de 22 ans fils de M. Pariseau était mort et le père avait refusé au coroner la permission de voir le cadavre.

Le coroner eut des doutes et il fit exhumer le corps puis a tenu une enquête.

D'après les témoignages entendus il a été constaté que le père du défunt avait l'habitude de corriger ses enfants avec sévérité, avec ses pieds comme avec ses mains.

Que le défunt a été spécialement la victime de ses corrections sévères.

Mais que ces corrections dont les dernières ont été appliquées au défunt il y a deux ou troisans ne peuvent être considérées comme ayant causé sa mort.

Que le défunt tombait d'épilepsie depuis une dizaine d'années.

Que depuis deux mois le défunt se sentait des douleurs dans l'estomac, mais qu'il vaquait suivant ses forces aux travaux de la terre.

Les jurés ont rendu en conséquence de ces faits le verdict suivant ; Mort de suffocation pendant une attaque d'épilepsie.

Les jurés ont été unanimes à dire qu'ils regrettaient que le père du défunt, Louis Dalpé-Pariseau, ait corrigé ses enfants aussi sévèrement.

Qu'en présence de ces faits le coroner avait parfaitement droit et était tout à fait justifiable de demander au procureur-général de la province l'autorisation d'exhumer le corps de son fils pour procéder à une enquête.

TRAVAUX PUBLICS

C'est par oubli que nous avons omis de mentionner, dans le temps, une petite fête de famille à laquelle les électeurs de Saint-Clément de Beauharnois conviaient leur député fédéral et quelques autres invités de marque, dans le cours de septembre dernier.

Il s'agissait de l'inauguration d'un pont, construit par le gouvernement fédéral, à la demande de M. Bergeron, pour couvrir le ravin dit *du Buisson*, sur le chemin du roi, qui va de Beauharnois et Saint-Clément à Saint-Timothée.

Grâce à l'initiative de M. Alexis Doutre, conseiller de paroisse pour Saint-Clément et sous son active direction, les cultivateurs avaient organisé une corvée pour abattre les côtés aux abords du pont.

La construction achevée, le pont était remis aux mains du conseil de paroisse, en toute formalité, au nom du gouvernement, par M. J. F. Béique, surintendant du canal de Beauharnois et directeur des travaux du gouvernement fédéral. Le même jour le nivellement était complété par les terrassiers volontaires, et M. le député et M. le Surintendant purent en remuer la dernière pelleté de terre en même temps qu'ils fichaient le dernier clou dans le nouveau pont.

C'est une acquisition très importante que ce pont pour la paroisse de Saint-Clément et une riche amélioration dans son système de voirie.

Aussi on ne manqua pas de célébrer dignement cette inauguration par des réjouissances qui, pour intimes qu'elles étaient, n'en furent pas moins vives et sincères.

L. U.

Le viol

Les détectives sont à la recherche d'un nègre, accusé d'une tentative de viol sur la personne d'une jeune fille de 13 ans.

Ce dernier avait réussi, paraît-il, en donnant à l'enfant une certaine quantité de bonbons, à l'engager à assister avec lui à la représentation de "True Irish Hearts," au Théâtre Royal.

Après la représentation, il réussit à conduire la naïve fillette dans une maison suspecte de la rue Saint-Charles Borromée, dans laquelle il put commettre son acte criminel.

Ecole de Medecine et de Chirurgie de Montréal

LA SAINT-LUC

Programme de la fête de la Saint-Luc, samedi, 18 octobre :

Messe solennelle au Gésu à 10 heures a.m. ;

Banquet à l'hôtel Richelieu à 8 heures p.m. :

Les élèves se rendront en corps à l'église du Gésu ; le départ aura lieu de l'Ecole à 9.30 heures a.m.

N. B.—On pourra se procurer des cartes de banquet à l'hôtel Richelieu.

E. ASSELIN,
Secrétaire.

AVIS AUX MERES

L'on devrait toujours faire usage du "Sirop Calmant de Madame Winslow" durant la dentition des enfants. Il calme l'enfant, attendrit les gencives, soulage la douleur, guérit les coliques et est le meilleur remède pour la diarrhée. 25 cents la bouteille.

La maison de fourrure la plus importante de Montréal

est sans contredit la grande maison Chas Desjardins et Cie., 1537 et 1539 rue Sainte-Catherine. Là vous trouverez le plus grand choix des fourtures, les plus riches et les plus variées. C'est la seule maison à Montréal qui achète aux mêmes prix que les marchands en gros et qui détaille ses fourrures à des prix défiant toute compétition. Riches cadeaux à tous les acheteurs. 32—2

AUX SOURDS

Une personne qui était sourde et qui entendait toute sorte de bruits dans la tête depuis 23 ans a été guérie par un remède simple. Elle enverra ce remède à qui s'adressera à *Nicholson*, 177 rue MacDougall, New-York. 12—1a

FEDERATION IMPERIALE

La fédération impériale nous offre une occasion d'augmenter, si cela est possible, la réputation déjà universelle de l'Extrait de Fraises des Champs du Dr Fowler pour la guérison du choléra, du choléras morbus, des coliques, des crampes, de la diarrhée, de la dyssenterie et de toutes les maladies engendrées par les chaleurs. C'est un remède infaillible.

LA TAXE DE L'EAU

Préparatifs pour la bataille

Le Conseil central des métiers et du travail a eu une séance jeudi sous la présidence de M. J. Béland, M.P.P.

Le conseil a souscrit la somme de mille piastres pour les frais des actions intentées contre la municipalité à propos de l'illégalité de la taxe de l'eau. Ce n'est que le commencement de la souscription, car on se propose de demander de l'argent au public et aux unions ouvrières.

M. Urbain Lafontaine, le demandeur dans une des poursuites contre la cité, accompagné par M. Helbronner, délégué du conseil des métiers et du travail, s'est présenté hier dans le cabinet du greffier et lui a demandé d'examiner les livres du département du trésor en lui montrant la réponse du maire à son protêt. Le greffier après s'être consulté avec M. Ethier, un des avocats de la municipalité, lui a accordé la permission demandée.

M. Lesage, du département du trésor, loi a montré les livres qu'il demandait. M. Lafontaine a pris beaucoup de notes dans les livres où figurent les noms des citoyens dont l'eau a été arrêtée en 1889.

M. Helbronner a dit qu'après avoir étudié la charte de la cité il était venu à la conclusion que M. Robb n'avait pas le droit de faire couper l'eau aux retardataires le 26 octobre. Il ne pourra le faire que le 26 novembre d'après les clauses 101, 102, 103 et 104. Le trésorier n'a pas le droit d'effrayer ainsi les pauvres gens ; il peut seulement leur donner avis de se tenir prêts à payer le 26.

A la Réforme

Un jeune garçon de 13 ans, du nom de Ivaneau Saulniers a été condamné hier par le Recorder à 3 années d'école de réforme.

C'était, d'après les parents, un enfant incorrigible et un gamin de la pire espèce.

Un autre jeune garçon du nom de John Thompson a été condamné à trois ans de Réforme pour avoir volé un harnais, la propriété de M. William Miller.

Une réponse fatale

Adolphe Ruartel a une bonne figure d'homme; il a bien comparu devant le Recorder, hier, mais c'était peu de chose. En sa qualité de québecquois qui visite Montréal, il lui était bien permis de boire un verre. Aussi a-t-il demandé sa grâce avec instance, promettant bien de quitter aussitôt cette ville inhospitalière.

Le Recorder paraissait disposé à lui faire grâce en effet, lorsqu'il eut l'idée d'adresser cette question: Que faites vous ?

—Je demande mon pain, répondit le prisonnier.

—Cinq piastres d'amende ou un mois de prison!

Au meurtre! Au meurtre!

La nuit dernière vers deux heures, les citoyens résidant dans les environs des rues Saint-Constant et Dorchester ont été réveillés par les cris déchirants d'une femme qui, semblait en proie à une terrible surexcitation et criait d'une voix éperdue : "Au meurtre! Au meurtre! On veut me tuer!"

Un citoyen de la localité courut immédiatement avertir un constable et pénétra avec lui dans une maison de prostitution de la rue Dorchester, d'où les cris avaient semblé provenir.

Le calme était rétabli et la maîtresse leur déclara qu'une jeune femme qui avait passé la nuit chez elle en compagnie d'un jeune homme, après avoir fait une consommation extraordinaire de liqueurs enivrantes, venait d'être subitement atteinte d'une espèce d'hallucination et qu'elle voulait se précipiter hors de la fenêtre.

Devant cette explication, le policier crut de son devoir de se retirer tranquillement.

Annexion de Sainte-Cunégonde

Le greffier de la cité a reçu hier de Sainte-Cunégonde, une lettre signée par M. F. X. Bessette, président du comité annexionniste et par M. U. A. Denis, secrétaire. Cette lettre adressée au maire et aux échevins de la cité de Montréal et accompagné d'une copie des résolutions adoptées par les propriétaires d'immeubles et d'une copie de la requête des dits propriétaires au nombre de 210 demandent que l'annexion s'effectue sous le plus court délai.

Les propriétaires demandent au conseil de ville de Montréal de fixer un jour où ils pourront être entendus.

Ces documents seront soumis lundi prochain au conseil de ville et déférés au comité d'annexion avec instruction de préseter un rapport immédiatement.

Nous donnons de riches cadeaux à toutes nos pratiques sans pour cela augmenter nos prix

Toutes les semaines la maison Chas Desjardins et Cie., 1537 et 1539 rue Sainte-Catherine, reçoit des caisses de beaux articles pour donner en présent. Nous ne voulons rien épargner pour donner la plus grande satisfaction à tous nos acheteurs et soyez convaincus que nous avons un assortiment de pelleteries sans pareil à Montréal et que nos prix sont les plus bas possible. 32—2

Artiste peintre

M. Eugène L'Africain a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir son atelier au-dessus des bureaux de la MINERVE, 1608 rue Notre-Dame. Portraits de tout genre, une spécialité. 11—1a

L'ERREUR DU PEUPLE

Les gens font une erreur qui a souvent des résultats funestes quand ils négligent la constipation des boyaux. On n'est pas excusable de négliger la constipation, quand on sait qu'elle peut être guérie à n'importe quelle époque par les Burdock Blood Bitters. Faites-en l'essai.

LES CHARS URRAINS

Action en dommages

MM. Bergevin et Papineau, avocats, ont institué hier en cour Supérieure une action en dommages de $5,000 à la demande de M. L. Carrières contre la compagnie des chars urbains.

Le demandeur allègue que le 15 septembre dernier, il prenait passage sur une des voitures de transport public de la compagnie sur la rue Sainte-Catherine, près de la rue Fullum.

Comme tous les sièges étaient alors occupés, il fut obligé de se placer sur le marche-pied lorsqu'il fut frappé à l'épaule par un autre char qui venait en sens inverse.

Il fut alors renversé sur l'entrevoie et dans sa chute il se fractura une jambe, s'infligeant en outre plusieurs lésions internes très graves.

Le demandeur ajoute que lorsque les chars se rencontrent à cet endroit, il n'y a qu'un espace d'environ quinze pouces qui les sépare, ce qu'il considère comme tout à fait insuffisant.

MM. Abbott et Abbott représentent la compagnie défenderesse.

QUESTION DE DROIT

Hier, sont commencée devant l'honorable juge Pagnuelo, les procédures dans une cause de G. Deserres et al vs Lépine et Dame Lépine opposant et les demandeurs contestant. Les demandeurs ayant obtenu jugement contre le défendeur en cette cause pour un montant de $550, avaient ensuite fait saisir les biens meubles à son domicile.

Son épouse fit alors une opposition alléguant une "séparation de biens" en vertu d'un contrat de mariage par lequel le demandeur s'engageait à lui donner tous les biens meubles de sa maison.

Les demandeurs contestèrent cette opposition en déclarant que le contrat de mariage qui a été passé à Lévis en 1884 a été enregistré postérieurement à leur créance, à savoir, en juillet 1889, lorsque telle créance porte les dates de 1887 et de 1888.

La question de droit soulevée par les savants avocats des parties contestantes et qui sera soumise au tribunal est la suivante:

"L'enrégistrement fait postérieurement à une dette peut-il primer cette dette."

MM. Bergevin et Papineau représentent les demandeurs et MM. O. M. Auger et O. Boisvert les défendeurs.

Pour le pénitencier

La famille des Soucy, se distingue à sa manière. Pendant qu'on est à faire l'extradition du fameux voleur de chevaux, son frère Alexandre prend le chemin du pénitencier.

Alexandre Soucy a été condamné à Beauharnois à 7 ans de détention pour vol et deux autres années pour avoir reçeié des objets volés.

Le nouveau pensionnaire du gouvernement a été accompagné jusqu'à sa nouvelle résidence par le shérif Laberge de Beauharnois et le grand connétable Bissonnette.

Nos Evêques à Rome

M. le grand-vicaire Maréchal a reçu une lettre de M. l'abbé Archambault, secrétaire particulier de Sa Grandeur Mgr Fabre. Tous deux sont arrivés à Rome le 27 septembre dernier, après avoir fait une très heureuse traversée.

Il dit dans sa lettre que Mgr Duhamel et le grand-vicaire Routhier d'Ottawa, sont encore dans la ville éternelle et se proposent de revenir au pays tout prochainement. Mgr Fabre se retire au Collège Canadien des Sulpiciens à Rome et Mgr Duhamel loge chez les Révérends Pères Oblats.

Pourquoi pas quatre?

Vraiment il y a des gens qui aiment le régime de la prison. Une femme jeune encore et paraissant jouir d'une bonne santé, sortie depuis mardi seulement a prié hier le Recorder de la renvoyer en prison. Elle est trop paresseuse pour travailler, dit le chef de police. Le Recorder répondit qu'il était presque obligé de se rendre à la demande de ces gens là. Si on les renvoie à la liberté ils font des coups pour se faire arrêter. Il a donc condamné la femme Landry a 3 mois de prison, tout en exprimant le regret de ne pouvoir lui faire administrer quelques coups de fouet.

La prisonnière en attendant cette sentence, s'est écrié avec regret: Pourquoi pas 4 mois au lieu de 3?

Il y a pourtant des gens qui se contenteraient à moins.

Fausse arrestation

M. Alfred Payer, maître charretier de cette ville, a institué hier en cour supérieure, une action en dommages de $200 contre M. Ludger Duplessis, entrepreneur de la même localité.

Le premier octobre dernier, le demandeur montait la rue Saint-Laurent, lorsqu'arrivé près de la rue Vitré, il fit la rencontre de Duplessis qui se trouvait en voiture.

Le défendeur en se trouvant en sa présence, s'écria, en s'adressant à M. Aubry, hôtelier de la rue Saint-Laurent, "arrête-moi donc ce voleur." L'hôtelier refusa de se rendre à ce désir.

Cependant Duplessis suivit le demandeur jusqu'au coin de la rue Mignonne où il rencontra un constable et lui donna instruction de l'arrêter sur l'accusation de vol.

Payer fut conduit au poste, mais Duplessis ne put réussir à prouver son accusation et l'accusé fut remis en liberté.

Aujourd'hui le plaignant réclame $200 de dommages exemplaires pour fausse arrestation.

MM. Bergevin et Papineau sont les avocats du requérant.

Sansgêne

Il y a des gens qui sont tout à fait sans cérémonie, et qui se vantent de n'être pas fiers. Samuel Ash, journalier de la rue Notre-Dame appartient justement à cette classe de gens; seulement Samuel pousse les choses un peu loin, et il est tellement peu fier qu'il porte ses pantalons de manière à se faire arrêter par la police ; c'est ce qui lui est arrivé.

Samuel avait une paire de pantalons tellement détériorés qu'il ne pouvait se montrer décemment sur la rue ; cependant il se promenait sur la rue comme si rien n'était, au grand scandale des enfants. Comme c'est un homme qui travaille tous les jeurs et qui ne paraissait pas avoir agi pour mal faire, le Recorder l'a renvoyé en lui recommandant d'être un peu plus décent à l'avenir et surtout de ne pas sortir sur la rue avec des pantalons à claire-voie.

Théâtre Royal

"True Irish Hart" sera représenté pour la dernière fois aujourd'hui au Théâtre Royal. Ceux qui n'ont pas entendu ce drame doivent en profiter, car la chose en vaut la peine.

La semaine prochaine les représentations seront données par une grande troupe de variétés.

DROITS EGAUX

Tout le monde a droit de désirer la plus grande somme de liberté possible, mais souvent la vie est empoisonnée par la dyspepsie, les maladies bilieuses, le défaut d'énergie, la débilité nerveuse, la faiblesse, la constipation, etc. Or les Burdock Blood Bitters guérissant complètement ces maladies et en les détruisant dans leur racine vous rendront le bien-être.

QU'EST-CE QU'UNE JOURNÉE DE TRAVAIL!

Une journée de travail pour un foie vigoureux consiste à secréter trois livres et demie de bile. Si ces secrétions sont moins abondantes cela produit la constipation ; si elle sont plus abondantes, cela produit des maladies bilieuses, telle que la jaunisse. Pour prévenir et guérir toutes les maladies bilieuses le meilleur remede est le Burdock Blood Bitters.

PHOTO-ZINC & WOOD ENGRAVING
ILLUSTRATED
R. J. WISEMAN
186 JAMES
MONTREAL

D. N. GERMAIN & CIE

MARCHANDS DE

Ferronnerie, Peinture, Huiles, Vernis, Vitres, Poêles, Fournaises, Ustensiles de Cuisine, etc,

1373, rue Ontario, Montréal

Une visite est respectueusement sollicitée. Téléphone Bell No 6589. 6—1a

—SI VOUS AVEZ BESOIN—
D'UNE VOITURE
de n'importe quelle sorte, rappeler vous de mon adresse, et demandez le Catalogue de 100 pages.
J'envois des voitures en approbation. Transport payé sur une distance de 100 milles sur toutes Voitures argent comptant.
R. J. LATIMER,
92 Rue McGill, MONTREAL.
Chaque acheteur son propre agent. Nous détaillons aux prix du gros. Envoyez votre commande directement, et profitez des escomptes et de la commission.

X X

CADEAUX DE NOCES

UTILES et ELEGANTS

AUX PLUS BAS PRIX

WATSON & PELTON

53, Rue Saint-Sulpice

Invitent le public à aller voir le grand assortiment d'effets pour hommes, convenables pour Cadeaux de Noces : Argenterie, qualité à 1, en variété immense ; Cuillers, Couteaux et Fourchettes, les meilleurs Sheffield, Lampes de salons, Lampes de table, Horloges, Faïence artistique, articles Moss Rose, bronzes, etc, etc.

On sollicite une visite.

X 303-jno—1j s X

COUVERTES! FLANELLES!!

Couvertes pour chevaux en barré paon.
Couvertes pour chevaux en couleurs unies.
Couvertes de toutes pesanteurs, tout laine.
Couvertes de fabriques anglaises, tout laine.
Couvertes de fabriques canadiennes, tout laine.
Couvertes de laine, toutes qualités.
Souvêtements d'automne et d'hiver pour dames, messieurs, jeunes filles, jeunes gens, etc., toutes grandeurs et qualités.
Flanelles grises, croisées et plaid, tous les prix.
Flanelles écarlates, toutes les qualités.
Flanelle de Saxe blanche, toutes qualités.
Nun's veiling, jouets, etoffes durantes, tapis, prelarts, linoleums, nattes, etc., au GRAND MAGASIN de

THOMAS MUSSEN

1651, 1653 et 1655 rue Notre-Dame.

et 2, 4 et 6 Cote St Lambert, Mont

28 TIRAGES

Par an et exemption absolue de toutes pertes possibles

Obligations européennes à primes

Ne perdez pas une occasion splendide

Tirage chaque mois

Un versement de $5 vous donnera le droit de prendre part à 28 tirages annuels. La somme versée sera portée au crédit de l'acheteur comme payment partiel de ces obligations.

GRAND PRIX DE $2,000,000, $1,000,000 $100,000, $50,000, etc., etc.

Nous donnons cette occasion de placer de l'argent sur ces obligations à la portée de tous en vendant les series d'obligations constituant ces tirages au moyen de versements mensuels de $5 et le premier versement donnant immédiatement à l'acheteur tous les droits que possède le propriétaire définitif au prochain tirage mensuel dont nous fournirons gratuitement la liste après chaque tirage.

Ces obligations seront toujours achetées par nous au cours du marché et acceptées également comme garantie de prêt.

Il ne faut les confondre avec aucun système de loterie et elles ne sont pas considérées de la sorte par les cours des Etats-Unis, ce sont des obligations semblables à celles des Etats-Unis, et elles sont émises par les gouvernements européens les plus solides.

E. H. HORNER, banquier,
86 et 88 Wall street, New-York.

En y joignant le premier versement de $5, dont le reçu, qui vous donnera droit à tous les privilèges mentionnés ci-dessus, sera suivi d'un certifidat donnant les numeros des actions achetées—Argent expédié dans toutes les parties du monde.

Nous avons ouvert une succursale à Montréal, chambre No 49 édifice "Impérial," et nous sommes prêts à recevoir les ordres.

ON DEMANDE DES AGENTS. 93-3m

Vieux vins—Liqueurs et Cigares de choix

MAISON TANSEY

708 et 710, rue Craig, Montreal

A. F. BLODGETT, propriétaire. 269a

1674—MARCHE DE LAMB—1890

McDUFF LAMB

Marchands en gros de

VIANDES, PROVISIONS, Etc

ETAUX: coin des rues Anderson et Lagauchetière, et au No 471½, rue St-Laurent. Telephone Bell 882 et 1304.

GEORGE PAYNE

ARMURIER

Fusils B. L. 12, avec crosse de pistolet, platine à ressort, $10.00.
Carabine Flobert, genre Remington, avec crosse de pistolet, $3.00.
Revolvers et cartouches de revolvers.
Cartouches chargées sur commande.

346 RUE SAINT-JACQUES

211—1 a

HOTEL RIENDEAU

(Ancien Hôtel Saint-Nicholas)

58 et 60 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Cet Hôte ouvert dernièrement présente toutes les améliorations les plus modernes.

JOS. RIENDEAU
PROPRIETAIRE.

ST. LAWRENCE HALL

Cet établissement est maintenant ouvert et sous la direction de son ancien propriétaire, et avantageusement connu par tout le Canada, les Etats-Unis et l'Empire Britannique. Il n'a épargné aucune dépense pour remettre tout à neuf, et a introduit de plus, dans son hôtel, toutes les améliorations modernes, ce qui ne contribuera pas peu à rehausser davantage la popularité dont jouit déjà cet établissement de première classe.

Toutes les pièces sont chauffées à la vapeur.

H. HOGAN, propriétaire.

H. MONTGOMERY, gérant.

HOTEL DU CANADA

A. C. SABOURIN, Propriétaire.

Coin St Gabriel et Ste Thérèse

MONTREAL

Ses *lunch* à 25 cts sont les meilleurs à Montréal. 8 sept.—1a

LA COMPAGNIE

DE VETEMENTS A L'EPREUVE DE L'EAU

DE MONTREAL

Fabrique et importe des Imperméables pour dames et messieurs ; Couvertes pour chevaux, Draps pour chars ; Tabliers pour voitures et enfants, Guêtres longues, etc.

1127 et 1129 Notre-Dame, Montréal

159a Téléphone Bell 1848.

PHILIPPE VINCENT

Manufacturier de souliers de chevreuils, de raquettes traînes sauvages, et toutes sorte de curiosités indiennes. Lorette, Québec. J'ai toujours en main un des plus beaux choix des marchandises susdites et toujours prêt à confectionner sur ordre toute commande des maisons de gros, à des prix spéciaux. Adresse: Philippe Vincent, Indien, Lorette, Quebec. 301-1-a

DÉCOUVERTE PLUS d'ASTHME

POUDRE CLÉRY—Se vend partout.

NAP. LAPORTE

MANUFACTURIER DE

FOURNEAUX DE CUISINE

SYSTEME FRANÇAIS EN FER BATTU

Aussi pour familles et hôtels: Couchettes en fer, Portes et Voûtes, et toute espece d'ouvrage en fer

613 Rue Lagauchetiere

MONTREAL

Une visite est sollicitée.

ANNONCE DE

JOHN MURPHY & Cie

MARDI, LE 14 OCTOBRE

Jupons de tricot

Nous avons importé des plus grandes fabriques européennes plusieurs caisses de jupons en gros tricot pour l'hiver. Toutes ces marchandises seront vendues aux prix du gros. Ces jupons ont été achetés par M. Murphy en Europe et payés comptant, ce qui fait que nous les apons eus à bon marche et nous permet de les vendre de même.

JOHN MURPHY & CIE.

Remarquez les prix suivants.

Jupons en gros tricot: rien que 50 cents.
Jupons en gros tricot, rien que 65 cents.
Jupons en gros tricot, rien que 75 cents.
Jupons en gros tricot, rien que 90 cents.
Jupons en gros tricot, rien que $1.10.
Ces jupons sont plus chauds que la flanelle, et, comme on peut le remarquer, les prix en sont bien moins eleves.

Habillements d'enfants.

Plus de 500 robes d'enfants ont aussi été achetées en Europe par M. Murphy et à grand marché, comme les jupons tricottés. Nous donnons ici quelques-uns des principaux prix :

Robes jerseys pour enfants, depuis 70c.
Robes jerseys pour enfants, depuis $1.00.
Robes jerseys pour enfants, depuis $1.10.
Robes jerseys pour enfants, depuis $1.30.
Robes jerseys pour enfants, depuis $1.50.
Robes jerseys pour enfants, depuis $1.75.

Pour le plus grand assortiment et le meilleur marché dans les robes d'enfants, de toutes grandeurs, venez chez

JOHN MURPHY & CIE.

Quelque chose de nouveau.

Caleçons pour dames, en laine tricottée, à $1.00 et $1.50 la paire.

Demandez à les voir.

Costumes de garçons

Nous faisons toujours beaucoup d'affaires, le samedi, dans le département des garçons, et pour aujourd'hui, nous sommes prêts à satisfaire tous les ordres.

REMARQUEZ NOS PRIX

Gilets Reefer pour garçons, seulement $1.75.
Pardessus pour garçons, seulement $1.

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

Fondé en 1826

Imprimé et publié à Montréal, au No 1610, rue Notre-Dame, coin de la rue Saint-Gabriel, par

TREMBLAY & Cie.....Editeurs

Toutes communications devront être adressées à

LA MINERVE,

MONTREAL, CANADA.

Téléphone No 324.

CANADA

MONTRÉAL, 18 OCTOBRE 1890.

CE MODUS VIVENDI

Il ne s'agit pas ici comme on pourrait le croire, du *modus vivendi* qui régit l'exploitation des pêcheries canadiennes sur les bancs de Terreneuve, mais de celui qui régit l'exploitation des ressources provinciales sur les banquettes ministérielles à Québec. Car, qu'on le sache, en dépit de toutes les dénégations de l'*Etendard*, il existe bel et bien un instrument de ce genre : c'est M. Mercier lui-même qui nous en a donné l'assurance. Voici en effet ce que nous lisons dans la réponse faite par l'Homme Providentiel (No. 1) à l'adresse qui lui a été présentée mercredi soir, à l'occasion de son cinquantenaire :

Je suis fier de pouvoir déclarer que depuis 1886 j'ai réussi à établir sur des bâses solides un *modus vivendi* acceptable à tous les partis politiques qui sont venus s'abriter à l'ombre de mon drapeau.

Modus vivendi—C'est, disent les lexicographes, "un accommodement, une transaction, moyennant laquelle il est possible à deux parties en litige de se support er mutuellement." Que le mot est bien trouvé pour désigner l'entente qui s'est effectuée entre l'apologiste de la révolution de 1789, d'une part et le champion du drapeau fleurdelisé, d'autre part; entre le héros des $5,000 et l'auteur du pamphlet des $5,000 ; entre l'*Electeur*, la *Patrie*, la *Vérité* et l'*Etendard* ; bref entre les ultra-libéraux et les ultramontés !

Pour ce qui s'appelle un accommodement, c'en est un accommodement, du moins dans le sens que l'art culinaire attache à ce mot; seulement, dans le cas actuel les pommes traditionnelles ont fait place aux carottes. C'est aussi tout ce qu'il y a de mieux réussi comme transaction, tant au point de vue moral que commercial. Et quant au support mutuel il a été plus que possible entre les parties en litige, puisqu'il n'a guère perdu jusqu'à ce jour de son activité des premiers temps, du moins en ce qui concerne l'exploitation à faire concurremment des ressources de la province.

Va donc pour *modus vivendi*, puisque c'est ainsi que doit s'appeler l'entente faite entre les libéraux et les castors. Mais que vient nous chanter M. Mercier, qu'il a réussi à l'établir *sur des bases solides* et à le rendre *acceptable* aux partis politiques abrités sous son drapeau ? Cette "manière de vivre" serait-elle venue près de cesser à un moment donné ? Dans ce cas il serait intéressant de savoir ce qui l'a rendue définitivement acceptable aux parties intéressé es.

L'ordre dans nos finances

Ces quatre mots cueillis dans l'adresse présentée à M. Mercier, mercredi, nous ont rendu un peu trop sévère peut-être pour M. Jacques Grenier, de qui nous avons dit hier qu'il devrait rougir de les avoir prononcés. Notre éminent concitoyen n'aurait-il pas voulu en donnant un pendant au mot historique bien connu, "L'ordre règne à Varsovie," signifier tout simplement que l'ordre règne dans nos finances provinciales parce qu'il n'y a plus de finances à Québec ? Dans ce cas, M. Grenier n'a pas à rougir, mais bien, au contraire, à se féliciter d'avoir ainsi sauvegardé sa réputation d'homme d'affaires, tout en prêtant le concours de sa haute position civique à l'éclat de la fête organisée en l'honneur d'un ami personnel.

L'ordre à Varsovie ou, plutôt, l'ordre dans nos finances, cela ressort clairement du calcul que vient de faire le *Courrier du Canada* pour l'exercice de 1889-90.

M. Shehyn disait dans son discours sur le budget, prononcé le 21 février dernier, en parlant de l'exercice financier 1889-90 :

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de longues considérations sur le résultat des opérations de cet exercice, attendu que tous nos calculs ne sont basés que sur des estimations, Pour cette raison il est difficile de produire des chiffres qui offrent une précision certaine et définie.

En jetant un coup d'œil sur les recettes et les dépenses, l'on voit que celles-ci accusent, dans le moment, un excédent qu'il est facile d'expliquer.

Les dépenses ordinaires pour les six mois échus le 31 décembre s'élèvent à la somme de	$2,069,415 72
Les recettes pour la même période atteignent le chiffre de	1,603,166 81
Ce qui laisse un excédent de dépenses sur les recettes de	$ 466,248 91

Cette différence n'est que temporaire et s'explique facilement.

Les opérations des premiers six mois de cet exercice ne doivent pas être prises comme le criterium de toute l'année.

Telle était la situation au 31 décembre 1889, d'après le trésorier lui-même. Et, comme l'observe notre confrère du *Courrier*, M. Shehyn ne disait pas tout. Car, dans ce chiffre de $2,069, 415.72 de dépenses au 31 décembre, il n'incluait pas $645,497 de dépenses dites *spéciales*, d'après son fameux système. Or sur ces dépenses spéciales il n'y avait de vraiment imputables au capital que les items suivants :

Construction des nouveaux édifices du parlement	$ 90,056 65
Nouveau palais de justice de Québec, murs de soutènement et d'enceinte	36,834 69
Règlement de la question des biens des Jésuites	400,000 00
	$526,891 34

Il n'y avait donc que $526,891.34 de dépenses vraiment imputables au capital sur les $645,497 de dépenses dites spéciales. Nous faisons l'opération suivante :

Dépenses dites spéciales	$645,497 00
Dépenses vraiment imputables au capital	526,891 34
	$118,605 66

Ces $118,605.66 étaient des dépenses ordinaires imputables au revenu. Il faliait les ajouter au chiffre du déficit indiqué plus haut :

Déficit au 31 décembre 1889, des revenus comparés aux dépenses ordinaires admises par le trésorier	$466,248 91
Montant des dépenses appelées spéciales par le trésorier, mais réellement ordinaires	118,605 66
Déficit total	$584,854 56

Au 31 décembre 1889 il y avait donc un déficit de $584,854.56 dans les opérations ordinaires de l'année fiscale 1889-90.

Six mois se sont écoulés depuis cette date, jusqu'au 30 juin dernier. Est-il à supposer que durant cette période cet énorme déficit a été comblé? Il est impossible de l'admettre.

D'abord, durant la dernière session, le trésorier a présenté et fait adopter par la chambre un budget de dépenses supplémentaires, s'élevant à $296,583, pour l'exercice finissant le 30 juin 1890. Sur ce chiffre, il y avait $233,966 de dépenses imputables au revenu. Ajoutons cela au déficit tel que constaté, au 31 décembre, et nous arrivons au résultat suivant :

Déficit au 31 décembre	$584,854
Montant du budget supplémentaire	233,966
Total	$818,820

C'était donc un déficit de $818,820 que le trésorier avait à combler dans les six derniers mois de l'exercice.

Pouvait-il espérer avoir $818,000 de surplus durant ces quelques mois, pour contrebalancer le déficit de la première moitié de l'année? Ce n'est pas probable. On peut même dire que c'est impossible.

Donc le dernier exercice financier, expiré le 30 juin 1890, s'est certainement soldé par un déficit de $150,000 à $200,000. Et peut-être que le chiffre du découvert est-il plus élevé encore.

UN BEAU SUCCÈS FINANCIER

Ce n'est pas sans éprouver comme une fierté nationale que le lecteur lira le rapport publié dans une colonne voisine, des opérations de la compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal. C'est en effet une institution éminemment canadienne dans sa composition et non moins éminemment heureuse dans ses opérations. Il suffit de signaler le fait que son fonds de prévoyance est de $98,731.63 ; l'excédent de son actif, de $593,553.63 ; et son capital dans la proportion de 10.84 o/o des risques. Ce dernier est d'autant plus éloquent que pour la plupart des autres compagnies d'assurance contre le feu, cette proportion n'excède pas 3 par cent.

Nos félicitations au bureau des directeurs et particulièrement au secrétaire trésorier de la Compagnie, M. J. B. Lafleur qui a plus que tout autre contribué à amener un résultat aussi satisfaisant.

LA COLONISATION

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu l'inspection officielle des travaux exécutés pendant la saison sur le chemin de fer Montréal et Occidental. Les inspecteurs désignés à cette fin sont M. Ridout, ingénieur du gouvernement fédéral et M. L. A. Vallée, ingénieur du gouvernement provincial.

Ce nouveau chemin de fer part de Saint-Jérôme et traverse toute la région des nouvelles paroisses du nord fondées par Mgr Labelle au temps où il s'occupait activement de colonisation. Les rails sont posés sur les dix premiers milles, c'est-à-dire sur la section qui partant de Saint-Jérôme traverse Shawbridge sur la rivière du Nord et vient aboutir dans le voisinage de Saint-Sauveur. Les travaux de terrassement sur la deuxième section de dix milles sont assez avancés pour faire espérer que les rails y seront posés d'ici à un mois, ce qui prolongerait la voie ferrée jusqu'à trois milles audelà de Sainte-Adèle.

La distance de Saint-Jérôme à la Chûte aux Iroquois, terme du Montréal et Occidental, est de 70 milles. Saint-Jovite placé au 51e mille sera atteint l'an prochain.

Puisque le nom de ce poste avancé de la colonisation se trouve sous notre plume, nous appellerons l'attention du lecteur sur la bénédiction de cloche qui doit être faite à son intention demain, à 2 heures p.m. La cérémonie empruntera un éclat tout particulier au fait qu'elle aura lieu dans la nouvelle cathédrale.

REVUE A LIRE

Nous avons déjà signalé à la sympathie de nos lecteurs et à leur encouragement, le *Glaneur*, la revue des *jeunes*, qui doit bientôt paraître. La *Justice*, de Québec, nous fait écho ; voici ce qu'elle en dit :

Les *jeunes* vont bientôt avoir leur revue littéraire.

Le premier numéro du *Glaneur*—ainsi s'appellera la nouvelle feuille—fera son apparition le 1er novembre prochain.

Cette revue paraîtra le 1er de chaque mois, par fascicule de trentre-deux pages, formant à la fin de l'année un magnifique volume de près de 400 pages.

Le *Glaneur* ne s'alimentera que de littérature canadienne—inédite bien entendu.

Une cinquantaine de jeunes littérateurs se sont déjà inscrits comme collaborateurs et plusieurs de nos meilleurs écrivains ont promis leur concours aux *jeunes*.

Le comité de rédaction du *Glaneur* se compose de MM. Denis Ruthban, Pierre Bédard, Rodolphe Brunet, E. Z. Massicotte, Jules Gendron, René P. LeMay, Jules Saint-Elme et P. G. Roy, secrétaire de la revue.

Succès à nos jeunes amis.

Nous croyons savoir que la revue nouvelle aura, a Montréal même, une succursale de rédaction, composée de ceux de ces rédacteurs qui sont de la métropole, MM. E. Z. Massicotte, Pierre Bédard, Rodolphe Brunet et Jules Saint-Elme. C'est une excellente idée dont nous les félicitons.

Le *Glaneur* a tout à gagner en se faisant d'accession facile pour tous les nombreux collaborateurs abonnés et amis en général que devra lui fournir notre district.

En effet on ne voudra pas, par ici, rester en arrière de Québec pour encourager, comme elle le mérite, une entreprise littéraire d'initiative aussi distinguée que celle de ces jeunes champions de la plume.

Ceci posé, nous souhaitons au *Glaneur*, de nouveau, des abonnés fidèles, des collaborateurs constants, c'est-à-dire longue et heureuse vie !

ECHOS DU JOUR

Le gouverneur-général ne retournera pas à Ottawa, avant le 3 de novembre prochain.

Le correspondant montréalais du *Mail* de Toronto dit qu'il est bruit que M. O. Desmarais, député de Saint-Hyacinthe, entrera prochainement dans le cabinet de Québec.

Un nouveau journal militaire doit paraître à Toronto. C'est la *Canadian United Service Gazette*.

Le seul journal de ce jour publié au Canada est la *Canadian Militia Gazette*.

Le *World*, de New-York, annonce que M. Joseph Pulitzar, par suite d'une grave maladie d'yeux dont il est atteint, est obligé d'abandonner complètement la direction de ce journal. M. Pulitzar sera remplacé par un comité composé des principaux rédacteurs, et rien ne sera changé dans la politique ou la rédaction du journal.

Le *World*, on le sait peut-être, est tiré à un peu plus de 400 numéros par jour.

M. Duval, du parti d'exploration du chemin de fer du Labrador, est revenu à Québec ces jours derniers. Il s'est fait ramener, par eau, de la baie Saint-Charles, laissant ses compagnons au moment où ils allaient entreprendre à pied le parcours du littoral jusqu'à Natashkouan.

Les explorateurs s'attendaient à franchir cette distance de 350 milles en une quinzaine de jours. Ils doivent être en ce moment assez avancés sur leur retour.

L'*Union Libérale*, de Québec, désapprouve l'idée d'une manifestation républicaine à l'occasion de la visite du comte de Paris au Canada. "Pareille démonstration, dit-elle, serait trop pénible à ce proscrit qui est toujours, quels que soient ses torts politiques, un homme illustre par son intelligence et faisant honneur au nom français."

L'*Electeur* ne pense pas autrement. "Deux ou trois personnes, dit-il, ont prétendu qu'il ne fallait faire aucun cas du comte de Paris parce qu'il est le chef du parti monarchiste en France et que cela offusquerait la République. Ces protestations ont été, bâtons-nous de le dire, couvertes, étouffées par un cri général de désapprobation."

The Nineteenth Century publie un fort intéressant article sur la Jamaïque par sir Henry Blake, le gouverneur de cette île. La population noire est en majorité et comprend 620,000 habitants. L'esclavage y a été aboli il y a un peu plus de 50 ans et depuis cette époque les nègres ont fait beaucoup de progrès. L'île, qui a 144 milles de large, contient plus de 60,000 propriétaires de terre.

Les principaux articles d'exportation sont le sucre, le rhum, le café et les bananes. L'élevage des chevaux y est très profitable et peut être augmenté davantage. A l'exposition qui sera ouverte le 27 janvier prochain, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, le Canada, les Etats-Unis et l'Allemagne seront représentés. Les demandes d'espaces sont si nombreuses qu'il est impossible de toutes les accorder.

Sir Henry dit que les habitants de l'île font des efforts pour faire réussir l'exposition en tous points et faire reconnaître que l'île est un marché profitable pour les compétiteurs des machines à préparer le sucre, le café, le cocoa, etc.

Les banques d'épargnes du gouvernement possèdent $1,800,000 au compte de 19,000 déposants.

TRENTE-UNIEME RAPPORT ANNUEL

DES DIRECTEURS DE LA

Cie. d'Assurance Mutuelle

Contre le Feu de la Cite de Montreal

Présenté à l'assemblée des Sociétaires le 13 octobre 1890, pour les douze mois finissant le 1er sept. 1890

Messieurs,

Les opérations de la Compagnie pour l'exercice finissant le premier septembre dernier ont été aussi favorables que les années précédentes.

Le chiffre du capital, des assurances et du revenu a augmenté d'une manière satisfaisante et les pertes ont été peu considérables.

La Compagnie a commencé le dernier exercice avec $560,633.24 de capital et $5,179,637.00 d'assurances, et elle l'a terminé avec $593,553.63 de capital, et $5,475,879.00 d'assurance. L'augmentation a donc été de $32,920.39 pour le capital et de $296,242.00 pour les assurances. Le capital se trouve maintenant dans la proportion de 10.84 o/o des risques.

La recette de 1888 à 1889 a été de $7,085.91, les feux de $4,273.26 et la répartition de 2½ o/o sur les billets de dépot. Cette année la recette a été de $8,014.69, les feux de $5,193.51 et la répartition de 2½ o/o. Cette augmentation de la répartition a été nécessitée par la rénovation du bureau et l'augmentation de la Réserve.

Le progrès de la Compagnie demandait un local proportionné à l'état de ses affaires, en rapport avec ses moyens et semblable pour le fini à ceux des institutions du même genre faisant affaires en notre Cité. Nous avons en conséquence agrandi, meublé, réparé et embelli le bureau dans les limites d'une juste économie.

Quant au Fonds de Réserve, comme nous sommes nos propres assureurs, nous croyons devoir, pour parer à toute éventualité, l'augmenter annuellement, pourvu que la répartition pour ce faire demeure en dessous du taux des assurances à primes fixes.

Le bureau réparé et les affaires augmentant, nous devons espérer d'avoir à l'avenir une diminution dans les Répartitions, si les pertes résultant des feux continuent d'être peu considérables.

Les livres de la Compagnie n'ont été audités que par deux des auditeurs que vous avez nommés l'an dernier, le troisième est en Europe.

Le Secrétaire va maintenant vous donner lecture de l'état des livres et des affaires de la Compagnie pour l'exercice finissant le premier septembre dernier.

En terminant leur présent rapport, les Directeurs vous remercient de la confiance que vous leur avez accordée et espèrent que vous serez satisfait de leur administration.

J. COMTE,
Président.

Montréal, 13 octobre 1890.

DIRECTEURS POUR 1890-1891

Joseph Comte, Ecr., Président.
F. X. Saint-Charles, Ecr., Vice-Président.
L. O. Hétu, Ecr.
Anselm Labrecque, Ecr.
F. X. Montmarquet, Ecr.
Owen Hart, Ecr.
D. C. Brosseau, Ecr.
C. Renaud, Ecr.
J. A. Vaillancourt, Ecr.

ETAT DU SECRETAIRE TRESORIER

FEUILLE DE BALANCE DU GRAND LIVRE LE 1ER SEPT. 1890.

DÉBIT

Caisse	$76,275 57
Immeuble	11,500 00
Mobilier	500 00
Répartition de 1890	11,380 56
Divers	41 00
	$99,697 13

CRÉDIT

Divers	$ 308 00
Taxes et cotisations	557 50
Profits et pertes	100 00
Fonds de prévoyance	98,731 63
	$99,697 13

Opérations de l'année finissant le 1er septembre 1890

RECETTES

Reçu Primes	$ 4,409 85
" Extra Risques	106 21
" Transports	64 00
" Intérêts sur dépôts	3,319 06
" Répartition de 1890	107 42
" Divers	8 15
A percevoir Répartition de 1890	11,380 56
	$19,395 25

DÉBOURSÉS

Payé : Feux	$5,193 51
" Administration	6,385 84
" Réparation du bureau	2,384 43
" Divers	13 03
Porté à profits et pertes	100 00
Porté à fonds de prévoyance	5,318 39
	$19,395 25

ACTIF

Argent en Banque	$ 75,767 30
Argent en mains	508 27
Immeuble	11,500 00
Mobilier	500 00
Répartition de 1890	11,380 56
Divers	41 00
Billets de dépôt en force le 1er septembre 1890	494,722 00
	$594,419 13

PASSIF

Dû à Divers	$ 865 50
Excédant de l'Actif	593,553 63
	$594,419 13

Montant des Assurances en force le 1er septembre 1890 ..... $5,475,879 00
Proportion de l'Actif ..... 10.84 o/o

J. B. LAFLEUR,
Secrétaire-Trésorier.

Nous soussignés, Auditeurs de la dite Compagnie, certifions par les présentes avoir examiné avec soin les livres, états de compte, recettes et dépenses de la dite Compagnie, et avoir trouvé le tout correct et parfaitement bien tenu.

F. PAUL LUPIEN,
D. W. GAGNON.

Montréal, ce 7 oct. 1890.

Astracan

Riche fourrure se rapprochant beaucoup du Mouton de Perse, mais infiniment meilleur marché et d'une grande durée. Nous avons un beau choix de capots et manteaux en astracan, Chas Desjardins et Cie., 1537 et 1539 rue Sainte-Catherine, Montréal. 32—2

STÉNOGRAPHE

ON DEMANDE un sténographe pour le français, mais sachant l'anglais, pour deux heures par jour. S'adresser à L. B., à ce bureau. 32—3

C'EST CHEZ

L. BLANCHET

19 RUE ST LAURENT

Que nous trouvons l'assortiment le plus complet et le plus varié en HARDES FAITES pour hommes, jeunes gens et enfants, et le fini égale certainement l'ouvrage de pratique du solide point de biague

Pardessus ! Pardessus !

Pour hommes, jeunes gens et enfants. Notre assortiment n'est pas surpassé et nos prix sont très bas.

Département des Commandes

Nous avons les plus hautes nouveautés en étoffes françaises, anglaises et écossaises, pour habillements et pardessus que nous confectionnons dans les derniers styles, et un coupeur de première classe nous assure une coupe élégante.

Merceries ! Merceries !

Détaillées au prix du gros

—CHEZ—

L. BLANCHET

19 RUE ST LAURENT

296—1 33—2

Terrain de l'ordonnance, Longueuil

AVIS.

AVIS est par le présent donné que des soumissions adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à samedi, le 25 octobre courant pour un bail de cinq ans, à compter du premier de novembre, de la propriété que le gouvernement possède à Longueuil, dans la Province de Québec, composant cent quatre-vingt-dix acres (190 plus ou moins connue sous le nom de FERME de Longueuil. La clôture requise par la loi, et toute autre amélioration nécessaire sur la dite propriété, et sur la route qui la longe, devant être faites et entretenues aux frais du locataire. Toutes ces améliorations resteront la propriété du gouvernement à l'expiration du bail, sans que le locataire puisse réclamer de compensation. La terre ne devra être employée à d'autre chose qu'à une exploitation agricole. Les soumissions doivent indiquer le loyer qu'on offre, et donner le nom d'une personne responsable qui se porte caution pour l'observation et l'accomplissement des conditions du bail. On ne s'oblige d'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur.
Ottawa, 11 octobre, 1890. 301—3

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE
District de Montréal } MONTREAL.

No. 590.

Dans l'instance

DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

Requérante en expropriation pour l'ouverture des rues Larivière, Dufresne, Iberville et Forsyth,

et

HENRY HOGAN, hôtelier, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal.

Indemnitaire.

Avis public est par le présent donné que la requérante a déposé au Greffe de cette Cour, les prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite Requérante par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit :

Partie du lot No 1237 de subdivision du lot No 18S sur le plan et au livre de renvoi officiels pour le village d'Hochelaga.

Et sur la requête du dit indemnitaire, il est ordonné par par avis à être inséré deux fois par semaine durant deux semaines dans deux journaux publiés, l'un en français et l'autre en anglais, à Montréal, et une fois dans la "Gazette Officielle de Québec," les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite Cour Supérieure, à Montréal, sous quinze jours à compter de l'insertion du dit avis dans la dite "Gazette Officielle," à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

F. POIRIER,
Député-protonotaire.

Bureau du Protonotaire,
Montréal, 15 octobre 1890 } 18,22,23,29

CHAPLEAU, HALL, NICOLLS & BROWN,
Avocats de l'Indemnitaire.

MASSY, HOWARD & MAZE,

INGÉNIEURS CIVILS ET ENTREPRENEURS

181, RUE SAINT-JACQUES, 181

Arpentages et estimés pour routes, chemins de fer, drainages, distribution d'eau, etc. Dessins pour ponts, courbes, viaducs, élévateurs de grains, etc. Entrepreneurs et constructeurs de chemins de fer, etc.

GEORGE H. MASSY, I. C.
STEWART HOWARD, I. C.
CHARLES A. F. MAZE, I. C.

Téléphone 103. Boite aux lettres 1177.
132-ua-c

GIBB & CIE

Reçoivent actuellement tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de

TWEED, DRAP ET MERCERIE

Ainsi que des patrons de Poole pour habillements, invitent le public à les visiter.

A. SCOTT & CIE

Sont déménagés au numéro

1552, rue Sainte-Catherine

En face de leur ancien magasin.

Assortiment complet de Bijoux, etc.

L. J. HERARD

MARCHAND DE

Ferronneries, Quincailleries, Outils, Ustensiles de Cuisine, etc.

No 162, Rue Saint Laurent, Montréal

Escompte libéral accordé au clergé et aux communautés religieuses. 302—1a

I. FRECHETTE et CIE

INGENIEURS-MECANICIENS,

Vendeurs et acheteurs de toutes espèces de Machinerie.
Fournitures de toutes espèces de machineries,
Appareils à Gaz,
les Engins à vapeur,
etc., etc

Propriétaire et Fabricant de la célèbre MACHINE A BARDEAU, Brevetée de Fréchette.

Une Usine "Machine Shop," est attachée à l'établissement.

Nos 686 et 688 rue Craig
MONTREAL.

Téléphone 2849.

A. SICOTTE & FILS

Ferblantiers, Plombiers et Ouvriers dans les Appareils a Gaz

Poseurs de Fournaise à air chaud, de Baignoires, de Cabinets, et couvreurs en Fer blanc, Tôle Galvanisée, Conducteurs de Tuyaux métalliques, etc.

331 RUE ST LAURENT
MONTREAL

THEATRE -:- ROYAL

SPARROW & JACOBS, Propriétaires.

Semaine commencant lundi le 20 octobre, après-midi à 2 heures ; soirée à 8 heures.

L'excellente Compagnie de Variété de

GILLETT

25—ARTISTES—25

Gymnastes, chanteurs, danseurs, etc.

Prix d'admission : 10, 20 et 30c, sièges réservés, 10c extra.
Plan au théâtre de 9 a.m. à 10 p.m.
Semaine suivante : *Une autre grande compagnie.*

CARSLAKE

COURSE CAMBRIDGESHIRE

$25,000

1er cheval (2 prix)	$3,000 chacun $6,000
2e " "	2,000 chacun 4,000
3e " "	1,000 chacun 2,000
Autres partant (divisé également)	7,000
Non partant	6,000
5,000 billets	$5 chacune

130 chevaux entrés (2 prix chacun) 260 prix
Tirage 20 octobre à l'Arsenal Victoria.
Résultat envoyé aux souscripteurs de la compagne.
Dix pour cent enlevé sur les prix.
S'adresser à GEO. CARSLAKE, Pron.
Mansion House, 522 rue Saint Sacque Montréal.
N. B.—Derby de 1891 $75,000. 236—c—j

—LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE

'La Royale'

D'ANGLETERRE

Actif - - - $35,053,006,43
Surplus de l'actif sur le passif - - 11,411,507.31

Bureau principal pour le Canada, Montréal,

William Tatley agent général

Cette Compagnie a placé près de $1,000,000 en Canada, dont une grande partie, en dépôt au gouvernement fédéral, pour la protection spéciale de ses assurés canadiens.

Montant net des primes sur assurances contre le feu, perçues en Canada, durant l'année 1889, $534,299.

La réputation et la popularité de la Compagnie sont parfaitement établies par le revenu des primes, ci-dessus mentionné, lequel surpasse, d'une moitié au moins, celui de toute autre assurance.

"La Royale" est reconnue dans le le monde entier pour sa libéralité envers ses clients et pour la promptitude et la justice qu'elle apporte dans le règlement de leurs réclamations.

Le meilleur est après tout le moins dispendieux.

On demande des agents dans les endroits où la Compagnie n'a pas encore de représentants

294—6

Vente par Autorité de Justice

Seront vendues à l'enchère, au plus haut et dernier enchérisseur, au bureau des notaires soussignés, No 157, rue Saint Jacques, en la cité de Montréal, LE NDI, le troisième jour de Novembre prochain (1890), à onze heures de l'avant-midi, les propriétés immobilières ci-après décrites appartenant à la société qui a existé entre feu Douglas Rutherford, en son vivant de la cité de Montréal, et Félix Casey, comme constructeurs et entrepreneurs, sous la raison sociale de "Rutherford et Cie," savoir :

1o Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Laurent, en la cité de Montréal, désigné comme les subdivisions une, deux, trois, quatre et cinq (1, 2, 3, 4 et 5) du lot numéro cent soixante-et-quinze du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, chacun des dits lots de subdivision mesurant vingt-quatre pieds de largeur et cent pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, et étant borné en front par la rue Bleury ;

2o Un lopin de terre formant partie du dit lot officiel numéro cent soixante-et-quinze, connu comme le lot de subdivision numéro huit du dit lot officiel, mesurant six mille six cent-deux pieds en superficie, mesure anglaise, plus ou moins, situé en arrière du lopin de terre ci-dessus décrit ;

3o Tous les droits des vendeurs dans la subdivision sept du dit lot officiel, avec toutes les bâtisses dessus érigées et le droit de passage dans la ruelle conduisant de la rue Bleury, étant la subdivision neuf du dit lot officiel.

Pour les conditions et autres renseignements, s'adresser à

MARLER, McLENNAN & FRY,
Notaires, Standard Building,
157, rue Saint Jacques, Montréal.

17, 18, 22, 23, 29, 30

GRANDE VENTE A L'ENCAN

—DE—

Meubles neufs et de seconde main

chez J. Tigh & Cie, encanteurs, No 203 rue St Jacques, près de la Place Victoria,

COMPRENANT

Ameublements de salon en crin et peluche, ameublements de chambres à coucher dessus en marbre et autres, buffets dessus en marbre et autres, matelas et sommiers élastiques, prelarts, tapis neufs et de seconde main, tables d'extension pour salle à manger, canapés-lits, fauteuils en cuir, berceaux, couchettes en fer, sofas-lits, lits de camps, couvre-pieds, rideaux en dentelle, couvertures, confortables, vaisselle, verrerie, services à thé en porcelaine, poêles de cuisine et de passage, ustensiles de cuisine, articles en granit, huiliers, marinadiers et beurriers, couteaux et fourchettes en argent plaqué, savon de fantaisie, un très bel orgue de salon en très bon état, et une consignation de portraits et peintures à l'huile et un assortiment de meubles qu'il serait trop long de mentionner. Vente

VENDREDI, 17 OCTOBRE, A 2 HRS P.M.

J. TIGH & CIE,
299—2 Encanteurs.

B. HUTCHINS & CIE

Agents d'Immeubles de location et financiers

Bâtisse de la New-York Life

CARRÉ DE LA PLACE D'ARMES, MONTRÉAL

CEUX QUI DESIRENT DE BONS PLACEMENTS et ceux qui désirent vendre ou a louer promptement leurs propriétés sont invités à venir nous voir immédiatement. Nous ne chargeons rien pour les annonces, et n'exigeons aucune commissions à moins que la vente ne soit faite par nous ou par notre influence.

B. HUTCHINS & CIE,
Chambre No 201, Bâtisse New-York Life.

ARGENT A PRETER

Sur propriétés de ville et bonnes fermes

B. Hutchins & Cie, batisse de la New-York Life
21—jno

Province de Québec, District de Montréal. } Cour Supérieure pour la Province de Québec.
No 191.

IN RE

ALBERIC DE LAET pétitionnaire, vs ADOLPHE FORCIMMER, marchand de cigares des Cité et District de Montréal, absent.

Il est ordonné au dit absent et à ses créanciers de comparaître devant un des juges de la dite Cour Supérieure, au greffe des faillites, au Palais de Justice, en la cité de Montréal, le vingtieme jour d'octobre courant à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur aux biens du dit absent.

H. COLLARD,
Député-Protonotaire.

Montréal, 13 octobre 1890. 30—3

AVIS PUBLIC

La corporation de la ville de la cité Saint-Antoine s'adressera à la législature de la province de Quebec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte amendant la charte de cette ville concernant les expropriations, l'imposition et la perception des taxes et cotisations spéciales, les exemptions de taxes, et pour autres fins.

Montréal, 7 octobre 1890.

DUNLOP, LYMAN & MACPHERSON,
27—1m Solliciteurs pour les pétitionnaires.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'à la prochaine session de la législature de la province de Québec, une demande sera faite à cette législature pour obtenir qu'elle érige en corporation la compagnie connue sous le nom de "The Ries' Electric Traction & Brake Company of Canada," aux fins de faire usage et de développer l'usage de l'électricité comme pouvoir moteur, pour faire usage, fabriquer et vendre des appareils et machines électriques pour les fins ci-dessus mentionnées, et aussi pour produire la lumière électrique et pour autres fins.

Montréal, 8 octobre 1890.

A. J. BROWN,
25—1m Solliciteur pour les pétitionnaires.

FONDS CONSOLIDÉ

DE LA

Cité de Montréal

L'intérêt semi-annuel sur le fonds enregistré (trois, quatre, six et sept pour cent), sera dû et payable aux actionnaires le et après le DEUXIÈME jour de Novembre prochain.

Les livres de transfert seront fermés depuis cette date jusqu'au deux Novembre.

WM ROBB,
Trésorier de la Cité.

HOTEL-DE-VILLE
Montreal, 15 octobre 1890. } 31—4

PARC LOGAN

LA CITE DE MONTRAEL

Par son Conseil et Procureur soussigné, donne par les présentes avis public que LUNDI, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain, à Dix heures et demie de l'avant-midi, au Palais de Justice en cette cité, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, elle présentera par le ministère de son dit conseil et procureur à la Cour Supérieure, troisième division, dans et pour le district de Montréal, dans la Province de Quebec, siégeant en terme, une requête demandant à la dite Cour de choisir et nommer, en vertu de l'acte de la législature, 52 Vic., Chap. 79, trois personnes capables et désintéressées pour agir en qualité de Commissaires pour fixer et déterminer, conformément au dit acte, les prix et compensation à être accordés pour les lots ou morceaux de terre ou bien fonds ci-après mentionnés et désignés, que la dite corporation de la cité de Montréal a décidé d'acquérir par résolution passée le huitième jour de septembre dernier (1890) pour l'expropriation d'une lisiere de terrain entre la rue Amherst et le Parc Logan, destinée à l'agrandissement du dit Parc Logan, dans les quartiers Saint Jean-Baptiste et Saint-Jacques, de la dite cité, et pour remplir les autres devoirs imposés aux dits Commissaires par la loi, savoir :

1o. Un terrain avec bâtisses en brique et bois sus-érigées, borné du côté nord-est par le Parc Logan, le dit côté mesurant environ 115.0 pieds ; du côté sud-est par la subdivision No 1 du lot du cadastre No 9 et une partie de la subdivision No 20 du lot du cadastre No 9, le dit côté mesurant environ 79.0 pieds ; du côté sud-ouest par la subdivision No 21 du lot du cadastre No 9, le dit côté mesurant environ 115.0 pieds ; du côté nord-ouest par la rue Rachel, le dit côté mesurant environ 79.0 pieds ; contenant une superficie d'environ 9085 pieds carrés ; le dit terrain étant les subdivisions Nos 21, 22 et 23 du lot du cadastre No 9 sur les plan et livre de renvoi officiels pour le village incorporé de Saint Jean-Baptiste maintenant le quartier Saint Jean-Baptiste de cette cité.

2o. Un terrain avec bâtisses en brique et bois sus-érigées, borné du côté nord-est par la subdivision No 23 du lot du cadastre No 9, le dit côté mesurant environ 115.0 pieds ; du côté sud-est par une partie de la subdivision No 20 du lot du cadastre No 9, le dit côté mesurant environ 34.0 pieds ; du côté sud-ouest par la subdivision No 26 du lot du cadastre No 9, le dit côté mesurant environ 115.0 pieds ; du côté nord-ouest par la rue Rachel, le dit côté mesurant environ 34.0 pieds ; contenant une superficie d'environ 6,210 pieds carrés ; le dit terrain étant les subdivisions Nos 24 et 25 du lot du cadastre No 9 sur les plan et livre de renvoi officiels pour le village incorporé de Saint Jean-Baptiste, maintenant le quartier Saint Jean-Baptiste de cette cité.

3o. Un terrain avec bâtisses en brique et bois sus-érigées, borné du côté nord-est par la subdivision No 25 du lot du cadastre No 9, le dit côté mesurant environ 115.0 pieds ; du côté sud-est par une partie de la subdivision No 20 du lot du cadastre No 9, le dit côté mesurant environ 27.0 pieds ; du côté sud-ouest par la rue Amherst, le dit côté mesurant environ 115.0 pieds ; du côté nord-ouest par la rue Rachel, le dit côté mesurant environ 27.0 pieds ; contenant une superficie d'environ 3105 pieds carrés, le dit terrain étant la subdivision No 26 du lot du cadastre No 9,

TELEGRAPHIE

DERNIÈRES NOUVELLES

CANADA

Départ du lieutenant Panet pour l'Inde

OTTAWA, 17—Le lieutenant Eugène Panet, fils du colonel Panet, député-ministre de la milice, a quitté l'Angleterre pour l'Inde où il prendra du service dans le corps des Ingénieurs Royaux.

Administration de la justice

—Il est probable que le gouvernement d'Ontario va nommer un magistrat stipendiaire pour le comté de Carleton.

Association pharmaceutique

QUÉBEC, 17.—L'examen semi-annuel de l'association pharmaceutique de la province de Québec a eu lieu dans la salle de lecture de l'Université Laval de Québec.

Les candidats qui se sont présentés étaient, pour l'examen final :

P. T. Martel et D. R. Gagnon, de Québec, et E. F. G. Daniel, Arthur Décary et J. P. Durand, de Montréal; et pour l'examen préliminaire, Eugène Chevalier, J. H. Gleason, P. H. Gendron et O. Brault, de Montréal, Léonidas Laberge et Henri Willis, de Québec, et J. A. Pelletier, de Trois-Rivières.

Les candidats à l'examen oral et écrit, en matière médicale, chimie, botanique, pharmacie, poids et mesures et lectures de prescription, et ceux qui ont réussi (nommés par ordre de mérite), ayant obtenu le nombre de points requis pour se faire enregistrer comme licenciés en pharmacie sont les suivants : E. F. G. Daniel, D. R. Gagnon, P. I. Martel et A. Décary, comme licenciés en pharmacie, et J. H. Gleason, O. Brault, J. A. Pelletier, Eugène Chevalier et Henri Willis, comme commis certifiés.

Les examinateurs étaient : MM. A. Manson, S. Lafleur et J. R. Parkin, de Montréal, R. W. Williams, de Trois-Rivières, et J. Morrison, de Québec.

Disparu

—Lundi dernier dans l'après-midi, M. Régis Drouin, qui tombe souvent d'épilepsie, est parti de chez son frère, à Saint-Sauveur, pour se rendre chez lui au village Saint-Charles et n'a pas été revu depuis.

Drouin est âgé d'à peu près 48 ans, grand, cheveux gris, et n'a rien qu'un œil. Il porte un pantalon bleu-marin, veste en laine et chapeau mou en feutre noir. Si quelqu'un en a connaissance il obligerait infiniment en informant Mme Drouin, au village Saint-Charles, près du pont Dorchester.

Nomination

—M. Belinge est nommé sténographe de l'assemblée législative, avec un salaire de $1,200.

Souvenir historique

—Il y a eu hier soir, à l'hôtel-de-ville, une réunion du comité de la Saint-Jean-Baptiste ; on y a adopté la résolution suivante :

"Que le comité tient à l'honneur d'enrégistrer dans ses archives que ce jour, 16 octobre 1890, est le 200e anniversaire du siége de Québec par Phipps, siége qui fut levé après une des luttes les plus glorieuses de notre histoire, grâce à l'héroïsme du gouverneur de la Nouvelle-France, le comte de Frontenac."

Il a été décidé ensuite que l'on élèverait sur la terrace une statue à Samuel de Champlain, le fondateur de Québec.

L'inauguration de cette statue se fera en 1892, date anniversaire des noces d'or de cette société.

Les écoles du soir

—Le six novembre a été fixé comme date pour la réouverture des écoles du soir.

Son Eminence le Cardinal, l'évêque anglican de Québec, les curés et pasteurs des diverses églises de la ville et les différents présidents d'écoles et d'académies y seront invités. On a l'intention de rendre l'inauguration de cette saison scolaire des plus solennelles.

Le nouvel hôtel de ville

—M. Mesnard, de la société Perrault et Mesnard, a été choisi comme l'un des juges pour le concours des plans du nouvel hôtel de ville.

L'affaire McGreevey

—Ce matin, à la cour d'assises, MM. Laurier et Casgrain ont proposé que la motion faite en faveur de M. Tarte demandant que le procès de celui-ci, dans la cause McGreevey, se fit séparément, fut discutée. M. Dunbar, procureur de la couronne, s'est opposé à cette demande, alléguant que cela retarderait l'instruction du procès Ansell. La plaidoirie sur cette motion a été remise à mardi.

L'exposition de la Jamaïque

—Les produits que M. Auguste Dupuis, commissaire de cette province à l'exposition de la Jamaïque, enverra à cette exposition consisteront surtout en grains, fruits, légumes, beurre et fromage ; MM. Taché et Obalski y ajouteront des échantillons des bois et minéraux de cette province. Le transport de ces produits se fera aux frais du gouvernement.

Incendie

—Ce soir un incendie a éclaté dans le magasin de chaussures de M. Edouard Samson, rue Notre-Dame. Le feu s'est communiqué au magasin de nouveautés de MM. Fortin et Royer, qui a été considérablement endommagé par l'eau des pompes à incendie. Les marchandises de M. Samson ont aussi été endommagées par l'eau.

Le mystère de Saint-Théodore d'Acton

SAINT-HYACINTHE, 17—M. H. R. Blanchard, coroner de ce district, a fait faire à Saint-Théodore d'Acton, le 15 courant, l'exhumation du corps de Joseph Dalpé Pariseau, âgé de 22 ans, cultivateur de Saint-Théodore d'Acton, trouvé mort dans son lit le 28 septembre dernier, et a tenu une enquête à la vue du corps du dit Joseph Dalpé Pariseau.

On se rappelle que le père du défunt avait refusé au coroner permission de tenir une enquête. Cette opposition amena l'intervention du procureur-général, qui autorisa l'exhumation et l'autopsie avec le résultat que l'on va lire.

D'après les témoignages entendus il a été constaté que le père du défunt avait l'habitude de corriger ses enfants avec sévérité, avec ses pieds comme avec ses mains.

Que le défunt a été spécialement la victime de ses corrections sévères.

Mais que ces corrections, dont les dernières ont été appliquées au défunt il y a deux ou trois ans, ne peuvent être considérées comme ayant causé sa mort.

Que le défunt tombait d'épilepsie depuis une dizaine d'années.

Que depuis deux mois le défunt se sentait des douleurs dans l'estomac, mais qu'il vaquait suivant ses forces aux travaux de la ferme.

Les jurés rendent en conséquence de ces faits le verdict suivant :

" Mort de suffocation pendant une attaque d'épilepsie."

Les jurés ont été unanimes à dire qu'ils regrettaient que le père du défunt, Louis Dalpé Pariseau, ait corrigé ses enfants aussi sévèrement.

Qu'en présence de ces faits le coroner avait parfaitement droit et était tout à fait justifiable de demander au procureur-général de la province, l'autorisation d'exhumer le corps du défunt pour procéder à une enquête.

Le meurtre de Benwell

WOODSTOCK, Ont., 17—On raconte qu'un soir du mois de février dernier, vers le temps où Benwell a été assassiné, un étranger descendit à l'hôtel Thompson et y passa la nuit. Il paraissait agité et se tenait à l'écart. Il quitta l'hôtel de bonne heure le lendemain et après son départ on trouva dans la chambre où il avait passé la nuit un revolver du calibre 38 qui paraissait avoir été déchargé depuis peu. On se rappelle que Benwell a été blessé à la tête par des balles d'un revolver de ce calibre et qu'on n'a jamais pu découvrir l'arme dont l'assassin s'était servi. On suppose que ce voyageur inconnu est ce colonel américain que Birchall a rencontré si souvent à Londres et que, dans ses mémoires, ce dernier déclarera que c'est cet homme qui a tué Benwell.

Empoisonnement

PORT DOVER, Ont., 17.—L'enquête du coroner au sujet de l'empoisonnement de Mme Truesdale s'est terminée hier soir. Le jury a rendu le verdict suivant : " Empoisonnement par la strychnine administrée par une personne inconnue au jury."

John Truesdale, le mari de la défunte, et Watson Truesdale sont toujours en état d'arrestation.

Cour d'assises

SHERBROOKE, 17—Le procès de Frederick B. Hunt, accusé d'avoir fait feu sur John Taylor, avec intention de lui infliger des blessures graves, s'est terminé aujourd'hui. L'accusé a été trouvé coupable et condamné à huit mois de prison et à une amende de cinquante piastres.

Adolphe Boucher, accusé de faux, s'est avoué coupable et a été condamné à un an de prison.

ETATS-UNIS

Le transit en entrepot

WASHINGTON, 17—Le département du trésor donnera audience le 12 novembre prochain aux personnes intéressées dans la continuation du privilège de transit en entrepôt accordé aux chemins de fer canadiens faisant affaires aux Etats-Unis.

Cette question a été mise à l'étude par un comité du Sénat pendant l'été de 1889.

Ces privilèges consistent dans la permission accordée par le gouvernement des Etats-Unis aux chemins de fer canadiens de transporter des marchandises dans un endroit a un autre dans le Canada, en passant par le territoire des Etats-Unis et d'un endroit à un autre dans les Etats-Unis en passant par le Canada. Et cela sans payer les droits.

Les cultivateurs du Nord-Ouest sont en faveur de la continuation de ces privilèges qui leur assurent de la compétition pour le transport de leurs produits aux ports de mer, mais ils sont combattus par les compagnies de chemin de fer des Etats-Unis auxquelles les lignes du Canada font de la concurrence.

Les anarchistes de New-York

NEW-YORK, 17—Les anarchistes qui résident en cette ville sont dans la désolation : leur chef, Johann Most, va quitter le pays pour aller s'établir à Londres. Le fameux anarchiste est dégoûté des Etats-Unis et il croit pouvoir être plus utile à la cause qu'il défend en allant en Europe qu'en demeurant ici. Most a beaucoup fait parler de lui, ayant été emprisonné deux fois, d'abord en Angleterre, pour s'être réjoui de la mort de l'empereur de Russie, puis aux Etats-Unis pour avoir prononcé des discours séditieux.

Tempête

GLOUCESTER, Mass., 17—Une tempête des plus violente sévit ici. Plusieurs schooners ont été jetés à la côte.

Le fils du millionnaire

CHICAGO, 17—Le jeune John Spellman, fils d'un millionnaire de Peoria, (Illinois), poursuivi devant la cour d'assises de Bloomington pour vol avec effraction, a été reconnu coupable ; mais, en même temps, le jury a déclaré dans son verdict, que le prisonnier était fou. En conséquence Spellman a été envoyé dans un asile d'aliénés.

Enlèvement d'une enfant

HOUSTON, Texas, 17—Une vilenie d'une audace incroyable a été accomplie hier sur une des rues les plus fréquentées de la ville. C'est le vol de la jeune Céleste Gaines, âgée de six ans, fille du colonel Will Gaines, de Houston.

Le colonel est arrivé ici lundi avec sa fille, et l'ayant laissée chez une parente, Mme Rutherford, il partit pour la Columbie où l'appelait ses affaires.

Le lendemain, la bonne qui avait certaines emplettes à faire amena l'enfant avec elle.

Au moment où elle montait dans un tramway pour revenir à la maison, un inconnu s'avança, prit l'enfant dans ses bras, la déposa dans une voiture qui stationnait dans les environs, et dans laquelle il y avait déjà une femme, il monta ensuite sur le siége et la voiture partit au au galop.

La police a été immédiatement notifiée et s'est mise à l'œuvre, mais n'a pu encore retrouver aucune trace de l'enfant ni du voleur.

L'opinion la plus accréditée, c'est que les coupables n'ont pas quitté la ville.

Une dépêche a été envoyée au colonel Gaines, qui s'est immédiatement remis en route pour Houston. La mère de l'enfant demeure à Saint-Louis, où le colonel Gaines l'a épousée, il y a sept ou huit ans. Cet événement créé une vive excitation dans toute la ville.

On pense que la mère de l'enfant n'est peut-être pas étrangère à cet enlèvement audacieux.

Un Test-case

COLUMBIA, C. S., 17—Primus Jones, un nègre, a été tué dimanche matin, à Sumter, C. S, par le Rév. A. H. Durant et Richard Campbell, parce qu'il exprimait des doutes sur la faculté surnaturelle de Durant de ressusciter les morts.

Durant a voulu faire un *test-case*, mais le nègre est bien mort.

Encore les fils électrique

NEW-YORK, 17—Un fil d'éclairage électrique chargé d'un courant des plus dangereux s'est cassé accidentellement et est tombé sur la chaussée, en face du No 66 Gansewoort street. M. Albert Blackwood, étant passé par là en voiture quelques instants après, son cheval s'est heurté au fil et a reçu une décharge si violente qu'il a été renversé sur la chaussée. La blessure du pauvre animal est très grave.

L'immigration italienne

NEW-YORK, 17 — Une quinzaine des immigrants italiens amenés par le steamer "Alesia" sont détenus au Barge Office comme étant en contravention avec les lois sur l'immigration. Dans le nombre se trouvent deux bandits et repris de justice, et la plupart seront très probablement renvoyés dans leur pays.

Précoce meurtrier

MANHATTAN, Kansas, 17—Charles Miller, âgé de 15 ans, a été amené à Léonardsville mercredi, et a avoué avoir assassiné Fishbourgh et Emerson, deux jeunes gens de Saint-Joseph, dont les cadavres ont été trouvés dans un wagon près de Cheyenne, le 27 septembre dernier.

Le meurtrier a dit qu'il avait assassiné les deux jeunes gens dans un wagon de marchandises, pendant leur sommeil, afin de leur voler leur argent.

EUROPE

Grève

VIENNE, 17—Les employés des tramways de cette ville ont décidé de se mettre en grève dimanche. Les autorités prennent des mesures pour maintenir l'ordre.

Un meurtre horrible

BERLIN 17—Aujourd'hui, dans l'un des faubourgs de cette ville, un ouvrier du nom de Schaaf, dans un accès de fureur, a frappé sa femme et ses enfants avec une hache, leur infligeant des blessures très graves à la tête. Trois des enfants ont succombé à leurs blessures et les deux autres ainsi que leur mère sont mourants.

Suicides en Allemagne

BERLIN, 17—On a constaté l'autre jour, à Berlin, toute une série de suicides. Au Thiergarten, un coupeur d'habits du nom de Ceslicki a tiré trois coups de pistolet sur sa femme avec l'assentiment de cette dernière et s'est tiré une quatrième balle dans la tête. Un sellier et un sergent d'artillerie se sont suicidés en commun dans un petit logement de Charlottenbourg.

Ces individus étaient impliqués dans une affaire criminelle. Deux cadavres liés ensemble ont été retirés du canal à Spandau. Un menuisier, âgé de dix-huit ans, s'est tiré un coup de revolver dans la tête. Enfin, dans un terrain vague, un individu s'est tiré un coup de pistolet dans la bouche et est tombé mort lorsque la police le recueillit.

Le jubilé du Pape

ROME, 17—Le jubilé épiscopal de Léon XIII sera célébré en février 1893. Dès à présent les comités catholiques se hâtent d'organiser la solennité de cet anniversaire.

Le cardinal Rampolla s'est mis en rapport avec les comités en question. Le programme des fêtes est déjà élaboré : il comprend l'envoi de députations et de pèlerinages italiens et étrangers à Rome, des quêtes extraordinaires pour le denier de Saint-Pierre, dont le produit serait offert au pape en cette circonstance, enfin la création dans tous les diocèses d'Italie d'écoles et de maisons d'instruction et d'éducation basées sur les principes de l'Eglise catholique.

Les chants révolutionnaires

ROME, 17—Le gouvernement italien vient d'interdire dans les musiques militaires la " Marseillaise " et l'" Hymne de Garibaldi." L'exclusion du chant révolutionnaire français peut s'expliquer. En France, ces accords stridents étaient prohibés sous l'empire et n'étaient autorisés qu'une fois l'an sous Louis Philippe, quand, à l'occasion des fêtes de juillet, le roi paraissait au balcon des Tuileries. Mais l'interdiction du chant patriotique italien est évidemment une satisfaction donnée à l'Autriche et à la triple alliance.

O'Brien et Dillon en Amérique

PARIS, 17—Le *Siècle* publie une espèce de manifeste de Dillon et d'O'Brien, dans lequel ils racontent leur fuite de l'Irlande, expliquent les motifs de leur conduite, etc.

Ils disen qu'en arrivant en Amérique ils se sépareront : Dillon visitera les principales villes du nord et O'Brien ira dans les Etats de l'Ouest et du Sud.

LIVRES DE DROIT

A PRIX RÉDUITS.

Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale, par M. Guyot, 17 vols. in 4°, $24, réduit à $12 00
Oeuvres de Furgole, contenant ses traités sur les donations, testaments et substitutions, 7 vols in 4°, $10.00 réduit à 5 50
Traité de la vente des immeubles, par décret, etc., par M. Louis d'Hericourt, 2 vols reliés en 1 vol. in 4°, $2.00, réduit à 1 00
Traite de la Subrogation de ceux qui succèdent au lieu et place des créanciers, par M. Dernusson, 1 vol. in 4°, $2.00, réduit à 1 00
Recueil d'édits et d'ordonnances royaux, etc., par MM. Pierre Neron et Etienne Girard, 2 vols. in folio, $6.00, réduit à 3 00
Nouvelle traduction des institutes de l'Empereur Justinien, par de Ferrieres, 7 vols, in 12, $3.50, réduit à 2 00
Nouveau commentaire sur l'ordonnance civile du mois d'avril 1667, par M. Jousse, 2 vols. in 12, $2.50, réduit à 80
Nouveau commentaire sur la coutume de Paris, par de Ferrieres, 2 vols in 12 $2.50 réduit à 50c
Plaidoyers et harangues de Monsieur Le Maistre, 1 vol. in 4°, $1.75, réduit à ..... 90c.
Traité des droits seigneuriaux et des matières féodales, par M. de Boutaric, 1 vol. in 12, $1.50, réduit à 50c

En vente à la librairie canadienne de

FABRE & GRAVEL

1619, Rue Notre-Dame, 1619

Téléphone Bell No 1815.

FLEURS EN CIRE Assortiment complet de cire en feuilles et d'autres articles employés à la confection de fleurs en cire, à la pharmacie "Glasgow Drug Hall," 1769, rue Notre-Dame.

SYNCOPES ARRETEES GRATUITEMENT. *Succès merveilleux.* Aliénés rendus à la raison, le **Grand Restaurateur des Nerfs du Dr Kline** pour toutes les maladies du cerveau et des nerfs. Le seul remède infaillible contre les maladies des nerfs, les syncopes, l'épilepsie, etc. Infaillible si on le prend tel que prescrit. Plus ce syncope après un usage d'une journée. On donne à ceux qui ont déjà eu des syncopes un traité et une bouteille échantillon de $2 gratuitement : on n'a qu'à payer l'express. Envoyez votre nom et votre adresse au Dr Kline, 931 rue Arch, Philadelphie, Pa. Demandez-le aux pharmaciens. Défiez-vous des contrefaçons. En vente chez J. A. HARTE, 1760 rue Notre-Dame.
Téléphones, Bell 1190 ; Fédéral 551. 176

COLONNE CARSLEY

Thé et Café servis gratuitement pendant ce mois.

S. CARSLEY

BONNES NOUVELLES!!!
BONNES NOUVELLES!!!

Toute nouvelle qui démontre que le commerce est florissant à Montréal est, sans contredit, une bonne nouvelle.

S. CARSLEY

LA BONNE NOUVELLE!!!
LA BONNE NOUVELLE!!!

La bonne nouvelle, c'est que, cet automne, les affaires chez S. Carsley sont plus importantes qu'elles ne l'ont jamais été depuis plusieurs années.

S. CARSLEY

LA DERNIERE NOUVELLE
LA DERNIERE NOUVELLE

La dernière nouvelle, c'est que nous venons de conclure un contrat pour agrandir notre établissement en bâtissant sur le terrain vacant, en arrière des deux magasins du milieu.

Cela mettra à notre disposition un nouveau magasin, dont le toit sera en verre et qui servira exclusivement à la vente des soieries et velours.

AUTRES CHANGEMENTS

En fait d'autres changements qui nous permettront d'employer le troisième étage à servir nos pratiques.

L'ESPACE EXTRA

Les changements et l'agrandissement de notre établissement nous procureront un nouvel étage au-dessus de tous nos magasins, ce qui nous donnera un espace extra d'environ cinquante pour cent pour les ventes.

S. CARSLEY

PREUVE POSITIVE
PREUVE POSITIVE

Le fait que nos ventes ont augmenté graduellement depuis que nous nous sommes établis à Montréal, il y a vingt ans, prouve clairement, suivant nous, que nous vendons des marchandises de bonne qualité au plus bas prix possible et que le public approuve notre mode d'opérations commerciales.

S. CARSLEY

CHEMISES BLANCHES POUR HOMMES
CHEMISES BLANCHES POUR HOMMES

De toutes grandeurs, de 11 à 18 pcs autour du col.

Chemises de tous genres et qualités, en magasin et confectionnées sur commande. Prix, 50c, 75c, $1.00, $1.25, $1.50.

S. CARSLEY

Département de Manchester

COTON JAUNE DEPUIS 3½c.
COTON BLANC DEPUIS 4½c.
COTON A TAIE D'OREILLERS,
DRAPS UNIS ET PLISSES.

FLANELLETTES A TRICOTS

8½c la verge.

Un autre lot de flanellettes à tricots cette semaine.

S. CARSLEY

Département des parapluies.

PARAPLUIES D'HOMMES EN CROISEE, 50c.
PARAPLUIES D'ECOLIERS, 25c.
BONS PARAPLUIES, DEPUIS $1.00.
PARAPLUIES ANGLAIS, DEPUIS 25c.
GRANDS PARAPLUIES DEPUIS 43c
PARAPLUIES A GRANDS MANCHES, DEPUIS 53c
PARAPLUIES D'ALPACA, DEPUIS $1.00

Pour avoir des parapluies de n'importe quelle sorte, il faut aller tout droit chez

S. CARSLEY

Département U

PARAPLUIES ELEGANTS, $1.50
PARAPLUIES BREVETES QUI S'OUVRENT AUTOMATIQUEMENT
PARAPLUIES AUTOMATIQUES
EXCELLENTS PARAPLUIES DE SOIE, $3.50
PARAPLUIES TITANIA DEPUIS $1.75
PARAPLUIES GLORIA POUR HOMMES, $1.50
PARAPLUIES ANGLAIS GLORIA, $1.50
MANCHES ASSORTIS NATURELS, 50c
PARAPLUIES DE SOIE CORDEE, DEPUIS $3.00

Economisez votre temps et votre argent, en allant tout droit chez

S. CARSLEY

Département des Parapluies

PARAPLUIES D'ENFANTS, 25c
PARAPLUIES DE JEUNES FILLES, 25c
PARAPLUIES DE GARCONS, 25c

Parapluies d'écoliers

Parapluies pour garçons et petites filles, depuis 25c, avec bonne et solide monture et manches assortis.

S. CARSLEY

Département des Parapluies

PARAPLUIES POUR DAMES, 43c
PARAPLUIES POUR DAMES, 43c
PARAPLUIES POUR DAMES, 43c

Parapluies pour dames

depuis 43c

Notre assortiment de parapluies pour dames est maintenant complet et composé des meilleures marchandises qu'on puisse trouver à Montréal.

S. CARSLEY

FIL DE CLAPPERTON !

SI VOUS VOULEZ

Un fil qui ne s'effilé pas,
Qui coudra avec douceur,
Un fil pour coudre à la main ou à la machine,
Un fil qui vous sera agréable,

DEMANDEZ LE

Fil de Clapperton.

EVER READY
Les baleines de corsage
EVER READY

S. CARSLEY

Nos 1765, 1767, 1769, 1771, 1773 1775 et 1777

RUE NOTRE-DAME. MONTREAL

Téléphones, Bell, 2020 : Fédéral, 553

ATTRACTION SANS PRECEDENT

PLUS d'un MILLION DISTRIBUE

L.S.L.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

incorporée par la législature pour des fins d'éducation et de charité, et reconnue dans la constitution actuelle de l'Etat, en 1879, par une majorité écrasante du vote populaire, et

DEVANT CONTINUER JUSQU'AU 1er JANVIER 1895

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (en Juin et en Décembre), et les tirages à NOMBRE SIMPLE ont lieu dans chacun des autres dix mois de l'année. Tous les tirages se font en public, à l'Académie de Musique, Nouvelle-Orléans, La.

Reputée depuis vingt ans pour l'intégrité de ses tirages et la promptitude de ses paiements

Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons personnellement les tirages mêmes, et que ces tirages sont faits avec honnêteté, impartialité et bonne foi envers tout le monde ; et nous autorisons la compagnie à se servir de ce certificat avec " fac simile " de notre signature dans ses annonces.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés, banques et banquiers, payons tous les prix gagnés à la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. Louisiana Nat'l Bk.
PIERRE LANAUX, Prés. State Nat'l Bk.
A. BALDWIN, Pres. New Orleans Nat'l Bk.
CARL KOHN, Pres. Union National Bank.

GRAND TIRAGE MENSUEL

à l'Académie de Musique, Nouvelle-Orléans

Mardi 11 novembre, 1890.

PRIX CAPITAL : $300,000

100,000 billets dans la roue

LISTE DES PRIX

1 PRIX DE	$300,000, soit	$300,000
1 PRIX DE	100,000, soit	100,000
1 PRIX DE	50,000, soit	50,000
1 PRIX DE	25,000, soit	25,000
2 PRIX DE	10,000, soit	20,000
5 PRIX DE	5,000, soit	25,000
25 PRIX DE	1,000, soit	25,000
100 PRIX DE	500, soit	50,000
200 PRIX DE	300, soit	60,000
500 PRIX DE	200, soit	100,000

PRIX APPROXIMATIFS

100 PRIX DE	$500, soit	$50,000
100 PRIX DE	200, soit	20,000
100 PRIX DE	200, soit	20,000

PRIX TERMINAUX

999 PRIX DE	$100, soit	$99,900
999 PRIX DE	100, soit	99,900

3,134 PRIX SE MONTANT A $1,054,800

PRIX DES BILLETS :

Billet complet, $20 ; Demie $10, Quarts $5, Dixièmes $2, Vingtièmes $1

Prix des clubs, 55 billets d'une piastre pour $50.

Envoyer tout argent par l'Express, et la Compagnie paiera les frais de port.

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.

N'oubliez pas que la charte actuelle de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui forme partie de la constitution de l'Etat de la Louisiane et qui a été déclarée par la Cour Suprême des E.-U. un contrat avec l'Etat de la Louisiane et une partie de la constitution de cet Etat n'expire que le premier janvier 1895.

La législature de l'Etat de la Louisiane, qui s'est ajournée le 10 de juillet cette année, a ordonné qu'un amendement à la constitution de l'Etat soit soumis au peuple, à une élection qui aura lieu en 1892, amendement destiné à prolonger la charte de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane jusqu'en l'année mil neuf cent dix neuf. C'est l'opinion générale que le vote populaire sera en faveur de la loterie.

Fonderie de Cloches

A L'ACCORD PARFAIT

BOURDONS, CARILLONS, TIMBRES, Charpentes, Beffroi en bois et en fer perfectionnées. Consoles articulées rendant les cloches très faciles à sonner et leur donnant leur maximum de volée. Installation complète des cloches.

PAUL & Cie. DROUOT, à DOUAI (Nord).

Agent à Montréal :

J. T. SCANLAN,
26, rue Saint Sacrement.

132a

LES BÉBÉS QUI PLEURENT

Les bébés pleurent parce qu'ils sont souffrants. Leurs petites gencives sont enflammées et ils sont plus ou moins fiévreux. Si vous leur passez autour du cou un des **Colliers Electriques de Norman pour la Dentition**, vous constaterez aussitôt un changement remarquable pour le mieux, leurs souffrances cesseront et il se produira une amélioration sensible dans l'état de leur santé. Demandez les Colliers de Norman, n'en acceptez pas d'autre et vous serez satisfait. Prix, 50 cts. 104AM

FAITES USAGE DU VIN de QUININE —DE— CAMPBELL

LE SEUL VÉRITABLE

Burdock Blood Bitters

WILL CURE OR RELIEVE

BILIOUSNESS, DYSPEPSIA, INDIGESTION, JAUNDICE, ERYSIPELAS, SALT RHEUM, HEARTBURN, HEADACHE, DIZZINESS, DROPSY, FLUTTERING OF THE HEART, ACIDITY OF THE STOMACH, DRYNESS OF THE SKIN,

And every species of disease arising from disordered LIVER, KIDNEYS, STOMACH, BOWELS OR BLOOD.

T. MILBURN & CO., Propriétaires, TORONTO.

RENOVO

Pour nettoyer les tapis, robes, habits en laine, couverture et tout lainage, les chapeaux en feutre, les habits d'hommes, les robes de soie noire de dames, etc. Un excellent article pour nettoyer les chiens.

Il n'y a plus de mites, de fourmis, de cocquerelles, de puces, de punaises, ou d'autre vermine, là où le "Renovo" est en usage.

Il enlève les taches sur les mains, et met la peau douce et blanche.

C'est un désinfectant parfait.

En vente chez tous les épiciers, les pharmaciens et les marchands d'articles de ménage. —Prix, 25 cents la bouteille ; $1 le gallon.

Le RENOVO CO., seuls propriétaires, 231, rue McGill, Montréal.
Téléphone Bell, 2161. 115a

JAMES COOPER

IMPORTATEUR

Rails d'acier, plaques d'attache, écrou de Rails, Pièches, etc.

AGENT POUR

Chas Cammell & Co, Ltd.—Usines de fer Cyclopes d'acier Sheffield, Angleterre, Rails d'acier.

John Henry Andrew & Co. Fonderie d'acier Toledo, Sheffield, Angleterre, Acier pour Outils et Drills.

Ingersoll Rock Drill Co. Fabricants de Perforateurs, compresseurs à air et machineries en général pour mines et carrieres.

Ontario Wire Fencing Co, Treillis pour cloture.

Dominion Wire Rope Co. Câble en broche pour ascenseurs, transmission de pouvoir, grues de vaisseaux, etc.

Patent Elbow Co, Fabricants de coudes d'un seul morceau.

BUREAU : 204, RUE SAINT-JACQUES

Téléphone No 20. B. P. boîte 1942.
255—1mo

GRANDE REDUCTION

Sur Tapisseries Anglaises, Sanitaires, à l'Huile, Américaines, etc,

—CHEZ—

O. CAUCHON

— MARCHAND DE —

FERRONNERIES, PEINTURES, HUILES, VERNIS, PINCEAUX, VITRES, MASTIC, LAMPES, ETC.

315, Rue Saint-Laurent, 315

MONTREAL

P. S. Tout ouvrage en Peintures, Blanchissage, Tapissage, etc., etc., exécuté sous le plus court délai et à des prix très modérés.

Téléphone Bell 1824.
Téléphone Fédéral 1806. 159—1a

V. LACOMBE

Architecte et Mesureur

1213, RUE NOTRE-DAME, 1213

MONTREAL 159-a

PROFESSEUR DE PIANO

Madame SAVARD donne des leçons de Piano au No 269, rue Saint Hubert

Elle est porteur du certificat suivant de M. Gustave Smith, si bien connu à Montréal comme musicien :

"Je me plais à recommander à qui de droit Madame Savard, dont le talent se le dispute à l'honorabilité. Excellente pianiste et possédant à fond la THEORIE MUSICALE, je ne doute pas qu'elle satisfasse au plus haut degré les familles qui lui confieront leurs enfants.

"Cette dame mérite à tous égards l'intérêt et la bienveillance du public.

CH. G. SMITH,
Ex-Organiste de la Cathédrale d'Ottawa.

1er février 1888.

Pour les conditions, s'adresser à Madame Savard. 8août—1m.

AVIS

Nous vendons au détail dans nos salles de vente en gros, situées à l'angle des rues QUEEN et WILLIAM, les fameux poêles RANGES et "BUFFALO."

Réparations de toute sorte faites avec diligence par des ouvriers habiles à réparer les poêles.

H. R. IVES & CIE,
Fabricant de Ferronnerie et de Poêles.
28—j s—1mo

FABRIQUE DE BANDAGES DE MONTREAL.—J. Hudson, manufacturier de toutes espèces d'appareils pour difformités, bandages, supports, brelles, béquilles, membres artificiels, etc. Attention spéciale sera donnée aux enfants. Une dame se tiendra à votre service. 687 rue Craig, Montréal.
260—1a

OSCAR GAUDET

AVOCAT

1572 rue Notre-Dame.
265 a En face du Palais de Justice

Les Demoiselles Bassinet

Ont l'honneur d'annoncer au public qu'elles ont ouvert au

No 170½, RUE SAINT-DENIS

un magasin où elles s'occuperont de la confection de Robes, Chapeaux, Manteaux, Manches, Jackets, Petits Trousseaux, Plissage, Ouvrage de Fantaisie et Dessins estampés.

Une visite est sollicitée. 193a

BOIS DE SCIAGE

O. DUFRESNE Jr. & FRERE

2388 Rue Notre-Dame

ET AUX

BASSINS DU CANAL, PIED DE LA RUE GUY (Bois franc pour Voituriers)

TELEPHONE No. 131. MONTREAL.

Scieries à South Durham, P. Q.

A. HURTEAU & FRERES

MARCHANDS DE

BOIS DE SCIAGE

92 Rue Sanguinet

MONTREAL

CLOS { *Coin des rues Sanguinet et Dorchester.* Téléphone 191 *Bassin Wellington, en face des bureaux du Grand Tronc.* Téléphone 140.

GARTH & Cie

FABRICANTS

536 a 542 RUE CRAIG

MONTREAL

Venez voir notre nouvel assortiment si complet de

Chandeliers,
Becs de Gaz,
Lampes,
Globes, etc.

Ces marchandises sont faites d'après les dessins et le patrons les plus nouveaux et se vendent à des prix excessivement bas. 188j

Peintures Préparées

Marque de—ISLAND CITY—Commerce

Ces peintures sont préparées avec de l'huile de lin pure et sans mélange chimique.

FEINTURE A PLANCHER

SENOURS

Sèche en douze heures

PEINTURE A TOITURE ETC., ETC.

P. D. LODGE & CIE
35, rue McGill

LA LAVEUSE PNEUMATIQUE

(BREVETEE)

Cette Laveuse, tout á fait différente des autres laveuses, nettoie le linge rapidement et ne l'use pas.

PRIX - - - - $4.00

Une personne qui l'a employée durant trois mois dit qu'avec son usage, le lavage est une récréation. Tordeuses, moulins á repasser (Mangles), cuvettes et seaux en pulpe qui ne se brisent pas, etc,

La Compagnie de Laveuse Pneumatique

6—RUE ST-LAURENT—6

LA LOTERIE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Tirages mensuels pour l'année 1890, à partir du mois de Juillet : 9 Juillet 13 Aout 10 Septembre 8 Octobre, 12 Novembre, 10 Decembre.

3134 LOTS — VALANT $52,740.00

GROS LOT VALANT $15,000.00

DEMANDEZ DES CIRCULAIRES.

Prix du Billet : $1.00 ; 11 Billets pour $10.00

Le Gérant, S. E. LEFEBVRE.
33, rue Saint-Jacques, Montréal
CANADA.

BLANZY, POURE & CIE

BOULOGNE SUR MER

La plus importante fabrique de

PLUMES METALLIQUES

Dont la haute renommée dans le monde entier est due à la grande variété, la durabilité de la qualité et la modicité du prix de ses plumes.

Toutes sont en boîte de 144 plumes.
Echantillons et listes de prix fournis sur demande.

J.-B. ROLLAND & FILS

6 à 14 rue Saint Vincent, Montréal. Seuls agents au Canada 920

OBLIGATIONS à SIX pour CENT

A VENDRE AU PAIR ET INTERET ACCRU

—EMISES PAR LA—

COMPAGNIE DE PRET EQUITABLE

BUREAU PRINCIPAL, 208 BROADWAY, NEW-YORK

CAPITAL	$ 2,000,000
ACTIF	11,168,685

Garanties en plus par des premières hypothèques sur immeubles transférées à la American Loan and Trust Company of New-York, comme dépositaires. Chaque obligation est garantie spécialement par $100,000 de premières hypothèques sur des immeubles améliorés, que l'on certif

E. L. BOND

No 30, rue St-François-Xavier

MARINE OCEANIQUE ET INTERIEURE

Marine Anglaise et Etrangère

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Capital et surplus en actif, $8,280,000
Dépôt fait au gouvernement Canadien..... $100,000

La seule compagnie marine ayant un dépôt au gouvernement.

AUX IMPORTATEURS.
Polices ouvertes accordées.

AUX EXPORTATEURS.
Facilités illimitées d'assurer les

Produits, Grains, Bestiaux.

Assurance Marine Reliance
CAPITAL..... $2,500,000

Cargaisons, Carcasses, Frets.

EDWARD BOND,
Agent en chef pour les compagnies étrangères ci-dessus.

W. A. BURNETT, sous-agent.
STEWART CAMPBELL,
Gérant du département de l'intérieur.

Compagnie d'Assurance sur le Feu DE LONDRES
Compagnie d'Assurance Queen

EDWARD L. BOND,
12-3m Agent.

DUHAMEL & MARCEAU,
AVOCATS
No. 7, PLACE D'ARMES, No. 7
1er étage de la Banque Jacques-Cartier
MONTREAL

JOSEPH DUHAMEL, C. R.
J. E. MARCEAU, L. L. B.

CHAPLEAU, HALL, NICOLLS & BROWN,
AVOCATS.
Procureurs, Commissaires, &c.
147, RUE SAINT-JACQUES, 147
—MONTREAL—

L'honorable J. A. CHAPLEAU, C. R., M.
JOHN S. HALL, Jr. C. R., M. P. P.
ARMINE D. NICOLLS, ALBERT J. BROWN.
78-ua

OUIMET & EMARD,
AVOCATS
Bureau: 180 rue SAINT-JACQUES
Edifice de la Banque d'Epargne, Montréal

Hon. J. A. OUIMET, C. R., M. P.
J. U. EMARD, L.L.L.
Téléphone No 1493. Boîte P. O. No 1337

C. A. CORNELLIER
AVOCAT.
1598, RUE NOTRE-DAME, 1598.

DOCTEUR PAUL PHILIPPE
DE LA FACULTE DE PARIS
Ancien interne des hopitaux de Paris
Consultations — Médecine-chirurgie, Gynécologie : 8 à 10 heures du matin ; 2 à 4 heures après-midi ; 8 à 9 heures soir.
165—RUE SAINT DENIS—165
Téléphone Bell 6653. 221—ua

H. LEMIRE
NOTAIRE ET COMMISSAIRE
No 42, rue St Vincent, No 42
Argent à prêter sur hypothèque. Billets escomptés. Règlement de successions et de faillites. Téléphone 2225. 34-a-G.

ARCHAMBAULT & LECLERC,
NOTAIRES
1608, RUE NOTRE-DAME, 1608
Une attention spéciale sera donnée aux affaires de successions, etc.
A vendre 69 lots de 30 pieds par 140, avenue Guilbault, Longueuil. Prix, $160.00. Comptant $10.00, balance $4.00 par mois.
Argent à prêter à 5 et 5½ pour cent. 161

VINCENT & DEMERS
Elèves diplomés de l'Ecole Polytechnique
Ingénieurs civils, Architectes et Arpenteurs
74 — RUE SAINT-JACQUES — 74
MONTREAL
Brevets d'invention. 200

DORE & CHARBONNEAU,
(Anciens élèves de l'école Polytechnique)
INGÉNIEURS CIVILS, ARPENTEURS,
SOLICITEURS DE PATENTES
Ingénieurs de Chemins de fer, Ponts, Aqueducs, Egouts, Constructions et Arbitrages.
15 COTE SAINT-LAMBERT, Montréal

F. BOISMENU,
ARBITRAGES, ÉVALUATIONS, ETC.
21 — côte de la Place d'Armes — 21
129-ua

V. ROY & L. Z. GAUTHIER,
Architectes et évaluateurs, ont transporté leurs bureaux au numero
180 — RUE SAINT-JACQUES — 180
Edifice de la Banque d'Epargne, Montréal
M. VICTOR ROY M. L. Z. GAUTHIER
Elévateur, 4e plancher. Chambres 3 et 4.

J. A. GRENIER,
ARPENTEUR INGÉNIEUR CIVIL, SOLICITEUR DE PATENTES
BUREAU:
17, COTE DE LA PLACE-D'ARMES
107—a MONTRÉAL

J. EMILE VANIER,
(Ancien élève de l'école Polytechnique)
INGENIEUR CIVIL ET ARPENTEUR.
107, RUE SAINT-JACQUES
En face du carré de la Place d'Armes.

Demandes de BREVETS D'INVENTION Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger. 26-a

FRS ST GERMAIN,
AGENT D'IMMEUBLES.
80, RUE ST JACQUES, MONTREAL

Spécialité: Administration de Successions et Collections de Loyers.
Treize années d'expérience et references de première classe. 109-a

J. R. ARCHAMBAULT,
ARPENTEUR.
Arpentages publics et privés, Confection de Cadastres, Brevets d'invention, Marques de Commerce, etc.
Attention spéciale portée aux arpentages de la campagne.
62, RUE SAINT-JACQUES, 62
MONTREAL

ALFRED CHARBONNEAU,
ENTREPRENEUR
MENUISIER ET CHARPENTIER
135½, RUE SAINT-ANDRE, 135½
MONTREAL
Toutes sortes d'ouvrage en bois exécutés sous le plus court délai. 199-a

JUDAH, BRANCHAUD & KAVANAGH
AVOCATS
F. T. JUDAH, C. R. A. BRANCHAUD, C. R.
H. J. KAVANAGH, B. C. L. 202-3m

REVUE DE LA SEMAINE

Montréal, 17 oct. 1890.

La semaine dernière n'offre rien de bien particulier à l'observation. En général le commerce est assez bon ; mais les paiements, excepté pour les épiciers et les marchands de fer en gros, laissent encore à désirer. Nous redoutons même une gêne d'argent prononcée durant les prochains mois, chez les détaillants de la campagne.

L'événement commercial de la semaine est le succès obtenu par un de nos exportateurs d'œufs qui, ayant tenté une consignation de ce produit en Angleterre, en a retiré un bénéfice égal à celui que lui aurait donné le marché américain. Cet exportateur est décidé à continuer ses envois et sans doute son exemple sera suivi par d'autres.

Le marché monétaire est sans changement. Les prêts à demande font 5½ à 6, et l'escompte sur bon papier fait 6 à 6½.

Le change sur Londres vaut à 60 jours 8½ à 8¾, à vue 9½ à 9¾, par le câble transatlantique 10 à 10¼.

La rente 3 pour cent vaut à Paris, facile fr. 93.52½.

Le Pacifique canadien vaut à Londres 78¾ et à New-York 75¼.

Les valeurs publiques canadiennes étaient cotées comme suit à Londres aux derniers avis:

Canada, 3½ pour cent	105
Canada, 4 pour cent, 1885	110
Canada, 3 pour cent	95
Colombie Anglaise, 4½ p.c.	111
Manitoba, 5 p.c.	113
Province de Québec, 4 p.	102
Montréal, 3 p.c.	83
Cité de Québec, 6 p.c., 1878	116
Toronto, 4 p.c.	104
Toronto, 3 p.c.	94
Winnipeg, 5 p.c.	109

Les principales valeurs ont fermé comme suit à la Bourse hier :

Banque de Montréal	228½
" Ontario	116½
" du Peuple	99
" Molson	162
" Toronto	224
" Jacques-Cartier	100½
" des Marchands	148
" Cantons de l'Est	148
" Québec	000
" Nationale	80
" du Commerce	129
" Ville-Marie	00
" Hochelaga	104
" Dominion	00
" Union	96
Télégraphe, Montréal	98
Cie du Richelieu	56½
Chars Urbains	188
Gaz de Montréal N. S.	204
Pacifique Canadien	75½
do do bons	600
Cie de coton Hochelaga	000
" " " Montréal	00
" " Canada	35
" " Dundas	00
" " papier Canada	000

MARCHANDISES SÈCHES

Le mouvement dans cette ligne a été légèrement meilleur que la semaine dernière. Les voyageurs de commerce rapportent quelques ventes un peu plus fortes que d'ordinaire en lainages ; cependant, on constate que la politique générale des détaillants à la campagne, politique inaugurée dès l'été dernier, est de se charger de marchandises le moins possible pour la saison prochaine. Dans leur opinion, et ils ont raison, le crédit est suffisamment étendu, trop même, et, comme avec la dernière récolte, qui a été généralement modeste dans notre province, la perspective de commerce de la prochaine saison n'est pas absolument rassurante, les détaillants n'ont pas de motifs de risquer la spéculation sur des stocks considérables.

Durant la dernière huitaine les paiements n'ont pas été de nature à occasionner des plaintes sérieuses. Nous avons annoncé la semaine dernière la formation d'une combinaison de manufacturiers de cotons en même temps qu'une hausse graduelle des tissus comme résultat. La nouvelle est confirmée, de sorte que nous ne saurions trop recommander à nos amis détaillants de suivre soigneusement le marché aux cotons à partir de ce jour. Nous n'avons rien à noter dans la cote des lainages qui est stable avec demande modérée.

GRAINS ET FARINES

Il y a un certain ton de fermeté de la cote, dans les marchés aux grains en Angleterre sur les blés étrangers. Il faut dire cependant que les blés anglais proprement dits sont offerts à 5s. le quartier plus bas que les blés étrangers. Les pois du Canada font à Liverpool 5s. 6d. Il y a peu de mouvement actuellement dans l'avoine. Le maïs est à prix ferme à Londres et à Liverpool. Les farines américaines sont à prix un peu plus cher que de coutume.

A Chicago on cote le blé, faible à $1.02½ décembre, et $1.03¼, mai prochain, le blé-d'inde ferme et même en hausse à 50c nov., 52½c à 52¾c mai et l'avoine à 43½c et 43¼c.

A New-York, le blé vaut $1.05¼, le blé d'inde $1.06¼ à $1.10¼ suivant les livraisons à venir ; le blé d'inde y fait 56c à 59½c, l'avoine 46½c à 47c.

Rien de nouveau dans les grains à Montréal ; le cours des blés du Nord-Ouest n'est pas encore suffisamment établi ici. Nous cotons les pois à 76c à 77c, l'avoine du Bas-Canada à 42c et 43c, celle du Haut-Canada à 44c et 45c, l'orge à drèche 65c à 70c, le seigle 63c à 64c.

Il n'y a aucun changement à noter dans le marché aux farines qui demeure stable.

PROVISIONS

A Liverpool, le marché aux provisions ne varie guère. Le lard y vaut 57s 6d, le saindoux 50s 9d, le bacon 30s à 30s 6d, et le suif quelque peu faible 25s 4d.

A Chicago, le lard vaut, un peu en hausse, $11.72½ à $12.35 ; le saindoux vaut $6.45 à $6.85. Il y a hausse de 10c à 15c. sur le cochon vivant qui fait $4.50 à $4.65.

Le cours des lards et saindoux à Montréal est stationnaire avec mouvement tranquille généralement. Nous cotons encore les lards canadiens "Short Cut" Laing & Son à $18 et les mess de l'Ouest, choisis, à $17.50 et $18, ce dernier prix pour les marques extras. Le saindoux et le jambon n'ont pas varié.

ŒUFS

Le marché aux œufs pour le moment est raisonnablement actif. Plusieurs commandes pour l'exportation ont été reçues ces jours derniers, dont plusieurs lots ont pris ou prendront la route de Londres, à bord des navires océaniques des lignes régulières. Déjà quelques envois ont été faits et les retours ont été satisfaisants.

Les avis de Londres à ce sujet informent que les acheteurs sont satisfaits de la qualité des œufs à leur arrivée. Les premiers envois étaient bien emballés et nul doute que les expéditeurs continueront d'améliorer leur emballage de telle façon que le marché anglais continue d'en être de plus en plus content. Les arrivages d'œufs ici sont faibles, et ceux de la semaine dernière ont à peine suffi à la demande locale.

Les stocks sont très faibles, parce que d'abord le marché local a été dépouillé par le marché américain avant le 6 courant, ensuite parce que depuis, les cultivateurs mal avisés, par nous ne savons qui, ont commencé, soit à garder leurs œufs chez eux, soit à tuer leurs poules ; une grande bévue à notre avis.

Actuellement le prix des œufs de choix varie entre 17½ et 18½c la douzaine et des œufs ordinaires à 17c et 17½c.

BEURRES ET FROMAGES

Le marché au beurre est dans la même situation, ou à peu près, que la semaine dernière. Il y a quelques recherche de beurre de l'Ouest en ce moment pour l'étranger et les provinces maritimes ; le prix payé pour ce beurre varie de 13c à 14½c. La demande locale est assez convenable. Nous cotons cette semaine les crêmeries nouvelles à 21c et 22c, les crêmeries moins récentes de 17c à 18c, les beurres de l'ouest à 14c et 18½c et les Cantons de l'Est fin à 18c et 20c. En général le marché ne présente pas une animation très prononcée.

Le marché aux fromages est généralement tranquille. La cote en est à 48s à Liverpool. Les acheteurs du marché anglais ne sont pas encore décidés à rencontrer les vues des producteurs d'ici. Il semble que ces derniers seraient mieux disposés que de coutume à vendre ; mais voici que les acheteurs à leur tour ne paraissent pas pressés de faire des ouvertures aux fabricants. Le marché est donc pour le moment dans une période d'attente.

Nous cotons ici cette semaine les fromages bons à 10c. à 10½c le fromage moyen à 9½c à 10c.

A Woodstock avant-hier, 4,150 boîtes ont été offertes ; pas de ventes, marché calme. A Belleville, 6,090 boîtes ont été offertes ; 150 boîtes seulement ont été vendues à 10c.

EPICERIES

Les affaires continuent d'être actives dans cette ligne et les paiements ne laissent pas trop à désirer. Il n'y a rien à noter dans les articles d'assortiment général qui se maintiennent à prix sationnaires, de même que les épices proprement dites. L'activité se maintient dans les conserves, principalement dans les tomates. Nous cotons les "Ice Castle" de J. W. Windsor à $1.10 et les "Lakeport" à $1.20. Les saindoux en chaudières sont à prix stationnaires.

Les raisins et les corinthes venus par le "Dracona" ont été en grande partie vendus pour l'Ouest. Les raisins de Malaga, par navire direct, ne sont pas encore arrivés ; quelques légers lots sont venus par voie d'Angleterre.

Rien absolument de nouveau dans le marché aux mélasses dont le cours est stable.

Les sucres jaunes font actuellement de 5c à 6¼c, par dégradations de ⅛c, les sucres blancs font comme suit stables :

Extra ground	qts 8c
" "	bte 8¼c
Cut loaf	qts 7¾c
"	½ " 7 9/16
"	bte 7⅞c
Powdered	qts 7½c
Extra granulé	qts 8c
" "	½ " 7⅞c

METAUX ET FERRONNIERS

On inform de Sudbury que des ingénieurs de la marine américaine ont visité les mines de nickel de Sudbury, en vue d'acquisitions probables pour le ministère de la marine militaire des E.U. Ce métal attirera probablement bientôt l'attention des industriels du pays, et sera coté avant peu dans les cours des métaux.

Nous notons un peu plus de raideur que la semaine dernière sur quelques lignes de fers en gueuse. Nous ajoutons 25c à la cote des Siemens, 50c à celle des Calder, des Summerlee et des Gartsherrie.

Le cuivre, le plomb et l'étain sont à prix ferme sans changement.

Cette semaine, nous haussons de 5c le prix des clous coupés, des clous à quart et des clous à river.

Le marché métallurgique en Angleterre a une bonne allure et la situation continue à s'améliorer. Les affaires ont une animation de bon aloi qui n'est nullement produite par la spéculation, mais bien le résultat de besoins réels. La fonte que l'on achète entre dans la consommation et la confiance se rétablit de plus en plus, comme le prouve ce fait que les acheteurs sont désireux d'acheter même pour livraison à long terme. Ils ont été longtemps indécis, ne voulant acheter qu'au jour le jour, espérant qu'en attendant ils trouveraient la possibilité d'acheter à plus bas prix ; mais il est maintenant certain que la reprise des affaires est stable et qu'elle ne sera pas un feu de paille, par conséquent il n'y a pas avantage à attendre plus longtemps pour donner ses commandes.

Le marché des fers finis est très animé et les prix ont une tendance à la hausse. Les producteurs peuvent généralement obtenir des ordres pour tout ce qu'ils peuvent fabriquer cette année et sont maintenant très bien pourvus de contrats. Les tôles pour navires en fer sont cotées actuellement à £6,0,6 ; les tôles pour chaudières valent £7,2,6 ; les cornières pour navires, £6 ; les barres ordinaires, £6,0,6 ; les barres puddlées £3,18,0.

Les rails d'acier sont fort délaissés. On ne peut obtenir plus de 5 livres pour de gros rails. On signale quelque amélioration en tôles d'acier et on accepte 6 livres 12s 1d moins ½ p. c.

HUILES, COULEURS, ETC.

A Londres, l'huile de lin fait 23s par cwt, et la térébentine 29s 3d.

En général les huiles grasses sont à cote stable ici.

L'huile de lin crue fait aujourd'hui 67c ici, l'huile bouillie se vend 70c.

Nous cotons la térébentine à 62c. Les verres à vitre et les couleurs sont sans changement, mais à prix très fermes.

Le pétrole est au même prix que la semaine dernière.

FOURRURES

Les achats de fourrures pour la prochaine saison sont en partie faits. Les derniers avis annoncent une hausse de 70 p. c. sur le prix des peaux d'Astracan, en Allemagne. Cette peau est devenue très à la mode aux Etats-Unis qui en ont acheté d'énormes quantités sur les marchés européens et ont même acheté le surplus des stocks ici.

On nous informe d'une hausse sensible et très prochaine sur le "seal" à cause de la production limitée de cette pelleterie.

Le prix des spelleteries crues ici est stationnaire. — *Le Moniteur du Commerce.*

—L'Emulsion Sulphuric, grand purificateur du sang, en vente chez tous les droguistes. 182—m

FEUILLETON

LA DEGRINGOLADE

DEUXIÈME PARTIE

LE GÉNÉRAL DELORGE

(*Suite*)

"J'ai beau me tâter le pouls soir "et matin, écrivait-il encore, me "tirer la langue dans mon miroir à "barbe, interroger anxieusement "les moindres tressaillements de "mon estomac, je ne me découvre "aucun symptôme du plus léger "mal. Il m'a fallu un peu de temps "pour me faire au régime alimen-"taire, mais j'y suis fait maintenant. "Le gouverneur de l'île, qui est un "sous-lieutenant d'infanterie de "marine, me rencontrant hier, m'a "dit d'un ton de stupeur profonde : "— Diable ne pardonne, je crois que "vous engraissez !... — Est-ce dé-"fendu ? " lui ai-je demandé. Ce "n'est pas défendu, de sorte que "c'est entendu, je vous reviendrai "plus gras que je ne suis parti."

— Quel homme, que ce Jean ?... disait M. Ducoudray, émerveillé de cette intarissable bonne humeur ; sur l'échafaud il plaisanterait encore...

Ce qu'il faut dire, c'est que la situation de Jean à l'île du diable n'avait pas tardé à s'améliorer sensiblement.

Sur des ordres venus de Cayenne, il avait été exempté de toute corvée, dispensé des appels et autorisé à habiter une case.

Ainsi, il était prisonnier encore, mais l'île entière était sa prison. Il s'appartenait. Il échappait aux odieuses et désolantes exigences du dortoir commun, à cette promiscuité de toutes les heures. Il avait une retraite à lui, où il pouvait sans être importuné, évoquer ses souvenirs et exhaler ses espérances.

Il lui était permis enfin de satisfaire les aspirations de travail qui le tourmentaient depuis plusieurs mois.

Comme preuve de cet heureux changemant, il adressait à sa mère une "vue exacte" de son habitation.

"Comme vous voyez, disait-il, ce n'est pas un palais. J'ai pour parquet la terre battue, et pour contrevent un vieux couvercle de caisse. Mais je possède un lit de fer, une chaise, luxe inouï ! et une moustiquaire qui fait l'admiration et l'envie du gouverneur de l'île du Diable."

Et cependant, à la longue, il sentait mollir l'énergie qui l'avait soutenu. Les ressorts de son âme se détrempaient...

L'isolement l'écrasait, la fièvre de la nostalgie minait lentement son organisation lorsqu'un bonheur inespéré le sauva.

Il venait de se lever, plus accablé que de coutume, lorsque le gouverneur de l'île entra dans sa case, et d'un air joyeux lui annonça qu'il venait de recevoir l'ordre de le diriger sur Cayenne.

Jean savait que bon nombre de détenus avaient obtenu cette faveur d'habiter la capitale de la Guyane française. Mais ceux-là avaient trouvé moyen de se faire réclamer ou cautionner, ceux-là avaient eu l'art de se faire recommander, tandis que lui ne connaissait personne et n'était pas d'un caractère à solliciter une protection.

C'est donc avec une sorte de défiance qu'il accueillit cette grave nouvelle.

— Mon sort va-t-il vraiment être amélioré ? demanda-t-il.

— Quoi !... lui répondit le gouverneur, vous quittez ce milieu de prisonniers et de forçats où vous vivez depuis des mois, vous allez jouir d'une demi-liberté au milieu d'une demi-civilisation d'une colonie française et vous m'adressez une telle question !...

— C'est que les changement ne me portent pas bonheur murmura Jean..

Mais il ne devait pas tarder à bénir celui-ci...

A plusieurs reprises, le cantinier de l'île du Diable avait vendu ou fait vendre à Cayenne des dessins de Jean. Un de ces dessins était tombé sous les yeux d'un des principaux négociants de la ville, lequel frappé à ce qu'il déclara du talent qu'il révéliait, s'était constitué l'avocat et le répondant du jeune peintre. Ce digne homme attendait Jean sur le port.

— Ma maison sera la vôtre, lui dit-il.

C'était plus que jamais n'eût osé rêver Jean, et dans cette maison hospitalière, entouré d'amis, il eut bientôt recouvré sa bonne humeur et sa confiance en l'avenir.

Déjà il faisait des projets pour les années suivantes lorsque, le 28 septembre 1859, parvint à Cayenne le décret d'amnistie qui avait failli faire évanouir madame Cornevin...

— La France !... Je vais donc revoir la France, s'écriait Jean à demi fou de joie...

Deux mois plus tard, en effet, presque jour pour jour, il arrivait rue de la Chaussée-d'Antin, et sautait au cou de sa mère...

— Je te revois, tous nos malheurs sont oubliés, murmurait la pauvre femme.

Ce n'est pas il s'en faut de beaucoup ce que pensait Jean Cornevin.

Le soir même de son arrivé, ayant pris à part son frère et Raymond...

— O mes amis ! leur dit-il, c'est peut-être un grand bonheur que j'aie été envoyé à Cayanne... J'en rapporte la presque certitude que notre père, Laurent Cornevin, n'est pas mort !...

IV

Evidemment Jean s'attendait à un cri d'espérance et de joie, il s'abusait.

C'est d'un air de stupeur profonde que Léon et Raymond Delorge accueillaient son étrange affirmation.

Ils doutaient.

— Comprends-tu bien cher frère, fit doucement Léon, la portée de ce que tu nous dis là ?...

De la tête, Jean répondit :

— Oui.

— Alors continua Léon, comment as-tu attendu jusqu'à ce jour pour nous le dire ? comment ne nous as-tu pas écrit?...

Parce qu'ils est de ces secrets qu'on ne confie pas à une lettre, quand on est prisonniers et que toutes les lettres qu'on écrit doivent être remises ouvertes à un géôlier.

Et sans attendre les questions qu'il lisait dans les yeux de son frère et de Raymond :

— Mais avant tout, reprit-il, je veux vous dire comment j'ai appris ce que je sais. Aussitôt installé chez le digne négociant qui m'avait arraché aux misères de l'île du Diable voulant me remettre à peindre, je cherchai un chevalet,. Il ne s'en trouvait pas dans la ville de Cayenne et je dus m'informer d'un menuisier capable de m'en fabriquer un.

On m'adressa à un nommé Nantel, dont la boutique fait le coin d'une des petites rues qui aboutissent à la place des Palmistes.

Cet homme, déporté depuis 1851, avait été gracié depuis, mais au lieu de retourner en France, il avait épousé une jeune fille du pays, s'y était fixé, et était en train d'amasser une petite fortune, grâce à une fabrique de bardeaux, sorte de planchettes en bois très-dur, qui, à la Guyane, remplacent les ardoises et les tuiles.

Je trouvai un homme d'une quarantaine d'années, à physionomie ouverte et intelligente, qui comprit tout d'abord ce que je désirais.

Lui ayant fait promettre de se mettre immédiatement à la besogne, je lui donnai mon adresse et mon nom pour qu'il m'apportât mon chevalet aussitôt qu'il l'aurait terminé.

Mais au lieu d'inscrire ces renseignements sur le petit cahier qu'il avait sorti tout exprès d'un tiroir, ce brave monsieur restait planté devant moi, me considérant d'un air d'ébahissement extraordinaire.

— Ah ça ! qu'est-ce qui vous prend lui demandai-je.

— Oh ! rien, me répondit-il, c'est ce nom de Cornevin qui me rappelle toutes sortes de souvenies...

— Avez-vous donc connu quelqu'un s'appelant comme moi ?

— Oui, un pauvre diable, enlevé comme moi en 1851.

O mes amis, à cette réponse, je sentis tressaillir en moi les plus folles espérances, et d'une voix altérée par l'angoisse :

— Savez-vous le prénon de cet infortuné ? m'écriai-je.

— Certainement me répondit Nantel, il s'appelait Laurent.

Ainsi, plus de doute !... Le hasard non, la Providence venait de me rapprocher d'un homme qui avait connu mon père, qui l'avait vu depuis le jour fatal où il nous avait été arraché, qui allait peut-être enfin m'apprendre quelque chose de destinée et me mettre sur ses traces.

— Monsieur Nantel, lui dis-je, je suis le fils de Laurent Cornevin. Depuis dix ans qu'il a disparu c'est en vain que nous avons fait tout au monde pour obtenir de ses nouvelles... Nous avions fini par croire qu'il avait été tué lors des affaires de Décembre.

— Pour cela, je vous affirme que non, me répondit le brave menuisier, et la preuve, c'est que je me suis trouvé avec lui à Brest, que nous avons fait côte à côte la traversée de Brest à Cayenne et que nous avons été détenus ensemble à l'île du Diable.

Je me sentais devenir fou à cette pensée que mon père avait été détenu dans cette île où je venais de tant souffrir, à cette idée qu'il avait foulé ces sentiers que je parcourais qu'il s'était assis peut-être sur ces rochers où tant de fois j'étais allé m'asseoir et rêver à la France... Mais qu'était-il devenu ?

— Sans doute il est mort ? demandai-je avec une affreuse anxiété, sans doute, comme tant de malheureux, il a succombé aux atteintes du climat.

— Non, me répondit Nantel, il a tenté une évasion, et j'ai lieu de supposer qu'il a réussi. J'ai vu depuis un déporté qui m'a dit lui avoir parlé.

L'émotion de Jean gagnait ses auditeurs.

Pour la première fois, depuis dix ans, une lueur, bien faible et bien chétive, assurément, mais une lueur filtrait dans les ténèbres de leur passé et semblait devoir élairer le mystère d'iniquité dont ils avaient été victimes.

Mais déjà, Jean continuait :

— Ainsi que vous le pensez, j'accablai maître Nantel de tant de questions incohérentes qu'il en fut tout étourdi, et qu'il me pria de le suivre dans l'arrière-magasin, me disant que c'était toute une histoire qu'il avait à me conter, qu'il lui faudrait un peu de temps et qu'il avait besoin de mettre l'ordre dans ses souvenirs...

Le récit qu'il me fit ce jour-là, je le lui ai fait recommencer vingt fois pendant mon séjour à Cayenne.

J'ai fait plus. Songeant de quelle importance, pouvait être, à un moment donné, le témoignage de ce brave homme, je l'ai prié d'écrire ce qu'il me disait et de le signer.

Il y a consenti et avant mon départ de la Guyane, j'ai eu le soin de faire légaliser sa signature...

Cette relation de Nantel, je la garde précieusement et je vais voes lire...

Ayant dit, Jean tira de son portefouille un cahier de papier grossier, couvert d'une grande écriture inexpérimentée, et il lut :

"*Sur la prière de* M. Jean Cornevin, *artiste peintre détenu politique à la Guyane, moi,* Antoine Nantel, *menuisier, demeurant à Cayenne, j'écris ce qui est venu à ma connaissance de l'histoire de* Laurent Cornevin, *faisant le serment sur mon âme et conscience de dire la vérité et rien que la vérité.*

"Le 3 décembre 1851, passant rue du Petit-Carreau, où il y avait une barricade et où on venait de se battre, je fus arrêté par la troupe et conduit à la caserne la plus voisine.

"Le lendemain, on me fit monter dans une voiture cellulaire, qui devait me conduire à Brest.

"Le voyage fut si long et si pénible, que la fatigue se joignant au chagrin et aux inquiétudes que j'éprouvais, je tombai malade, en arrivant à Brest, assez gravement pour qu'on fut obligé de me porter à l'hôpital.

"Comme de raison, c'était à l'hôpital du bagne.

(*à suivre*)

NOUVELLES DES MINES

Ceux qui savent ce qui se passe dans les mines disent que jamais le choléra n'attaque ceux qui travaillent au centre de la terre, mais que tout le monde fait usage de l'Extrait de Fraises des Champs du Dr Fowler, pour se préserver des maladies des boyaux, de la dysenterie, de la diarrhée, etc. C'est une guérison certaine.

MM. J. B. H. RICKABY et Cie

Epiciers et marchands de vin, 63 Beaver Hall, tiennent le plus bel assortiment d'épiceries, de vins et liqueurs, de Montréal. Leur magasin est unique dans son genre, du moins au Canada et il mérite d'être visité. Tout le monde s'apercevra que c'est avantageux d'aller acheter dans cette maison. Des voitures partent tous les samedis matins pour Lachine, Derval, Valois et la Pointe-Claire. 269-a

LUXE DE PEU DE PRIX

Si vous avez besoin d'un luxe de peu de prix, faites-vous apporter par votre servante, si vous êtes une femme, ou votre valet, si vous êtes un homme, une pleine grande coupe de cocoa bouillant, le matin à l'heure de votre lever. Vous serez étonné de constater les merveilleux effets de ce breuvage, dès les premiers jours. Vous éprouverez un sentiment de bien-être qui vous laissera dans de meilleures conditions pour votre bain froid. Vous devez certainement boire le meilleure cocoa que fait Walter Baker et Cie. Aucun autre aura la même pureté et le même effet fortifiant.

PACIFIQUE CANADIEN

A partir du 12 octobre 1890 les trains laisseront la gare de la rue Windsor pour :

Ottawa, 7.50 a.m., †*11.45 a.m., 4.25 p.m.
Portland, Boston—*9.00, a.m., †*8.15 p.m.
Brockville et Toronto—*9.20 a.m., †*8.45 p.m.
Detroit, Chicago, etc—†*8.45 p.m.
S. Sainte-Marie, Saint-Paul, Minneapolis—†*11.45 a.m.
Sainte-Anne, Vaudreuil, etc—*9.20 a.m., *8.45 p.m.
Saint-Jean, Sherbrooke—4.00 p.m., †*7.45 p.m.
Winchester—*9.20 a.m., †*8.45 p.m.
Newport—*9.00 a.m., 5.35 p.m., †*8.15 p.m.
Halifax, N. E., Saint-Jean, N. B., etc—†*7.45 p.m.

De la gare Dalhousie pour :

Québec—*8.25 a.m., *3.30 p.m. (les dimanches seulement) et *10.00 p.m.
Trois-Rivières—*8.25 a.m., *3.30 p.m. (le dimanche seulement), à 15 p.m. et *10.00 p.m.
Joliette, Saint-Félix, Saint-Gabriel, etc—5.15 p.m.
Ottawa—*8.50 a.m., 4.40 p.m., *8.40 p.m.
Winnipeg et Vancouver—*8.40 p.m.
Saint-Jérome Saint-Lin, Saint-Eustache—5.30 p.m.
Sainte-Rose et Sainte-Thérèse—3.00 p.m., 4.40 p.m., 5.30 p.m. Le samedi 1.30 au lieu de 3.00 p.m.

Interprétation des signes—* Excepté les samedis ; † marche tous les jours, y compris le dimanche, autres trains les jours de semaine seulement, si ce n'est autrement indiqué. * Chars salon et dortoir. ‡ Pas de correspondance sur le train qui part de Montréal le samedi.

BUREAUX DES BILLETS A MONTRÉAL

266 rue St-Jacques, Hôtel Windsor, et les gares Dalhousie et Windsor.

ARRETEZ CETTE TOUX CHRONIQUE!

Car elle pourrait dégénérer en **Phtisie Pulmonaire.** Pour les *Affections Scrofuleuses, Phtisiques, Anémie* et Maladies Similaires il n'y a que

L'EMULSION
d'Huile de Foie de Morue de
SCOTT
AUX HYPOPHOSPHITES
de Chaux et de Soude
QUI PUISSE OPÉRER UNE GUÉRISON.

Supérieure à toutes les autres émulsions en qualités régénératrices, son goût est très agréable.

L'ÉMULSION SCOTT
ne se vend qu'en flacons couleur saumon. Se méfier des imitations. Prix, 50 cts. et $1.00.

Au public intelligent d'être sur ses gardes ! ! !

Car, des misérables, d'une audace inouie, parcourent maintenant les villes, villages, et trompent sciemment le public honnête, en se disant inventeurs et propriétaires de mes célèbres Remèdes sauvages qui ont nom: Pilules - Magiques, Gouttes-Royales, Sirop Pectoral Onguent de Lorne, Destructeur du Chiendent, Onguent Mystérieux, Poudre tonique, Nervin, Taenifuge, Huile Anti-Vénérienne, etc.

Mesdames et Messieurs, sachez que je n'ai jamais vendu à qui que ce soit, en aucun temps, les secrets de mes célèbres remèdes, ci-haut nommés. J'en suis seul inventeur et propriétaire, dans l'univers entier ; et, si on me croit pas, qu'on vienne chez moi, et je pourrai le leur prouver. Demandez à ces imposteurs leurs certificats de cours d'étude classique et medical, ils n'en pourront jamais produire. Qu'un homme de science les interroge et leur fasse faire un tout petit cours d'anatomie, de chirurgie, de botanique, d'art obstetique, de pathologie, de physiologie, de chimie medicale, de thérapeutique, de pharmacopée, etc, etc, et ce monsieur sera vite convaincu qu'il n'a affaire qu'à des gens qui n'en veulent qu'à la bourse de ceux qui sont, par trop crédule. Quand les malades voudront se guérir, (quelques maladies qu'ils aient) ils obtiendront Montréal, directement chez le vieux Antoine Racicot, 338 rue Craig, tout vis-à-vis le milieu du carré Viger, la seule maison où il y a une galerie, et là, ils seront sûrs de n'être jamais trompés ; car, ce monsieur a pour devise : Bien d'autrui ne prendras, ni retiendras, ni ne vendras, en aucun temps

Ouvert—De 8 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, les dimanches exceptés. Demandez à vos pharmaciens et marchands honnêtes de ne tenir constamment, en mains que les célèbres remèdes sauvages du vieux Antoine Racicot qui demeure sur la rue Craig No 338, Montréal P. Q. tout vis-à-vis le milieu du carré Viger, la seule maison où il y a une galerie. C'est là le dépot principal où vous se procurent les véritables remèdes sauvages du vieux Antoine Racicot, seul inventeur et propriétaire dans le monde entier.

N.B.—Dites-vous cela à vos amis et aux autres, afin de n'être plus trompés par ces imposteurs. avril—1an

Malades lisez attentivement et retenez bien ce qui suit: Toutes les maladies chroniques et même déclarées incurables par l'ignorance et le tâtonnement de nos jours, sont philosophiquement parlant, positivement et radicalement guéris par l'usage de mes remèdes composés de racines et de plantes. Ces remèdes sont le résultat de longues, rudes et rigoureuses études sur la botanique medicale, la physiologie, la pathologie, &c., &c., avec le célèbre et savant Dr. J. A. Crevier. Rappelez-vous bien que toutes les maladies sans distinction sont guéries. Consultations gratis. Porte ouverte tous les jours, de 8 heures avant-midi jusqu'à 9 heures du soir. Brabant, herboriste. 2164 rue Notre-Dame ouest près de la rue Lamontagne.
28 mars—1a

CARTER'S LITTLE LIVER PILLS
LES PILULES
DE CARTER POUR LE FOIE
GUERISSENT

le mal de tête nerveux ou bilieux, et soulagent tous les troubles resultant de l'état bilieux du système, tels que: Etourdissements, Nausées, Somnolence, Fatigue après les repas, Douleurs dans le côté, etc. Quelque le plus grand succès ait été de guérir

LE MAL

de tête nerveux ou bilieux, cependant les petites Pilules de Carter pour le Foie sont aussi également bonnes pour la Constipation, guérissant et prévenant cette indisposition ennuyeuse. Elles corrigent aussi tous désordres de l'estomac, stimulent le foie et règlent les intestins. Si elles guérissaient seulement le mal

DE TETE

elles seraient encore inestimables pour ceux qui souffrent de cette maladie ; mais heureusement que leurs bons effets ne s'arrêtent pas là, et ceux q